



Commune de Belmont-Broye ///

Procès-verbal de la séance n° 36 du Conseil général du lundi 16 décembre 2024 à 19h30 à la halle de sports à Domdidier

Personnes présentes : **7 conseillers communaux**
 43 conseillers généraux
(selon la liste des présences ci-jointe)

Personnes excusées : M. Albert Pauchard, Syndic
 Mme Lia Rosso, Conseillère communale
 Mme Marina Dubey, Conseillère générale
 Mme Valentina Dzeljadini, Conseillère générale
 M. Ismail Ismaili, Conseiller général
 M. Serge Lambert, Conseiller général
 M. Kevin Terrapon, Conseiller général
 M. Jean-Marc Chappuis, Conseiller général
 M. Marc Cuennet, Conseiller général (absent)

M. Matthieu Chardonnens, Président, remercie les conseillères et conseillers généraux présents ainsi que le Conseil communal et les représentants de la presse.

Pour la séance de ce soir, il prie d'excuser M. Albert Pauchard, Syndic, Il est actuellement en mission humanitaire en Ukraine et devrait d'ailleurs être sur le retour demain. Mmes Valentina Dzeljadini et Marina Dubey, Conseillères générales ainsi que MM. Ismail Ismaili, Kevin Terrapon et Serge Lambert, Conseillers généraux.

Cette 36^{ème} séance du Conseil général a été convoquée selon l'avis paru dans la feuille officielle n° 48 du 29 novembre 2024 et courrier adressé aux conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats de ce soir sont enregistrés. Cet enregistrement sera conservé jusqu'à son approbation et ensuite supprimé. Pour toutes les interventions de ce soir, il faudra parler au micro. Merci d'annoncer votre nom et le nom de votre groupe à chaque intervention.

En ce qui concerne les votes, il rappelle qu'il est important que chaque personne manifeste son vote par un oui, un non ou une abstention afin d'obtenir un décompte correct. En effet, il est également obligatoire de voter une abstention. Afin de confirmer que tout le monde est là et a reçu son matériel de vote, il demande de bien vouloir lever leur carton vert.

A la suite du contrôle des présences, 43 membres du Conseil général sont présents. La majorité absolue est de 22 voix. Le quorum étant atteint, il déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance N° 35 du 23 septembre 2024
2. Communications du Conseil communal

3. Budgets 2025
 - 3.1 Budget de résultats 2025
 - 3.2 Budget des investissements 2025
 - 3.2.1 Curage du ruisseau secteur « Epena », Domdidier CHF 150'000.00
 - 3.2.2 Réfection du chemin de la traversée de la forêt du Grand Belmont, Domdidier CHF 120'000.00
 - 3.2.3 Etude et assainissement des buttes de tirs 300 mètres, Domdidier CHF 250'000.00
 - 3.2.4 Modification du bâtiment de l'école, Léchelles CHF 160'000.00
 - 3.2.5 Installation de panneaux photovoltaïques Halle multisports, Domdidier CHF 261'000.00
 - 3.2.6 Remplacement des éclairages du terrain de football, Dompierre CHF 180'000.00
 - 3.2.7 Pré étude et étude pour les aménagements routiers définitifs en lien avec la ligne de bus Chandon - Domdidier CHF 135'000.00
 - 3.3 Vote final du budget de résultats et des investissements 2025
4. Divers

Aucune remarque n'étant émise, l'ordre du jour est accepté à la majorité évidente.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024

M. le Président demande à l'assistance s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal de la séance n° 35 du 23 septembre 2024.

Le procès-verbal est **approuvé** à la majorité évidente. **M. le Président** remercie Mme Laurence Esseiva, Secrétaire du Conseil général pour sa bonne rédaction.

2. Communications du Conseil communal

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillers généraux, tout d'abord, laissez-moi vous transmettre les salutations du Conseil communal presque incorporé. Comme vous l'aurez remarqué, ce n'est pas notre syndic Albert Pauchard qui vous adresse ces salutations pour cette séance.

En effet, pour donner suite à l'information que vous a donné notre Président, et pour donner suite à une analyse qui a été faite d'un véhicule de pompier qui nous a été retourné par l'ADIS, ainsi que de nos besoins propres, le Conseil communal a décidé de faire don de ce véhicule à l'association Broye - Ukraine. Enfin, M. Albert Pauchard a décidé de participer à cette mission humanitaire en son nom pour accompagner ce véhicule vers de nouvelles missions de secours.

De plus, comme vous avez pu le lire, le voir et l'entendre, ce transport permettra aussi d'apporter des extincteurs, des peluches, des ordinateurs portables, et ceci dans une région la plus touchée par des bombardements et des destructions. Comme vous le savez certainement, M. Albert Pauchard est très actif depuis le début du conflit, notamment en donnant des cours de français pour les Ukrainiens qui ont trouvé refuge dans notre pays. Et il était pour lui tout à fait naturel de vivre cette expérience afin de boucler une certaine boucle, si vous me pardonnez cette expression.

Le Conseil Communal a soutenu sa démarche et en est même très fier. Voilà pour cette petite parenthèse humanitaire. Et avant de vous laisser attaquer au menu copieux et ô combien important pour notre commune, il rappelle aux membres présents les 4 communications du Conseil communal.

Ces dernières ont été publiées sur le site internet et sont libellées ci-dessous :

Application communale I-Broye

Dans un monde de plus en plus connecté où les informations doivent parvenir très rapidement, le Conseil communal a décidé de proposer à ces citoyens un outil plus adapté à l'air du temps.

Dès lors, après un comparatif entre plusieurs prestataires, le Conseil communal est en mesure de vous présenter la nouvelle application communale, via le logiciel i-Broye.

App Store



Android



L'application i-Broye est gérée via la société Cobalt Technologies Sarl qui a notamment œuvré pour la mise en place des autres districts (i-Sarine, i-Gruyère...).

Comme vous l'avez peut-être constaté, l'application a pris ses fonctions mi-novembre et permet également la transmission instantanée sur notre site internet.

Le Conseil communal apporte beaucoup d'importance à la communication et voit de nombreux avantages dans cette application dont :

1. **Une communication rapide et directe**

L'application permet d'informer rapidement les citoyens sur les événements, urgences, travaux, changement divers, etc. en envoyant des notifications en temps réel.

2. **Accessibilités améliorées**

Une application mobile qui est accessible à tout moment et depuis n'importe où, facilitant la consultation des informations locales.

3. **Réduction des coûts et protection de l'environnement**

L'utilisation d'une application réduit le besoin de support papier et les frais d'envoi de courriers. Néanmoins, certains documents seront tout de même toujours envoyés par courrier.

4. **Mise à jour en temps réel**

Contrairement aux affiches ou courriers, une application permet de mettre à jour rapidement et en temps réel les informations, notamment en cas d'événements imprévus.

Ce nouvel outil complètera les informations plus traditionnelles que sont le pilier public, le Belmontois et les potentiels flyers.

Pour conclure, ce type d'application favorise une meilleure communication et gestion des relations entre la commune et ses habitants, tout en modernisant les interactions.

Labellisation « Cyber-Safe »

Lors du Conseil général du 27 septembre 2021, M. Sylvain Egger avait déposé une question quant aux mesures en place pour la protection des données des citoyens.

Le 24 octobre 2022, le Conseil communal avait répondu à la question et en s'engageant à poursuivre ses efforts pour se prémunir d'une éventuelle cyberattaque. Le Conseil communal avait également informé qu'il lancerait une analyse de ses processus de sécurité en 2023 dans le cadre d'un diagnostic et d'un audit informatique.

Dès lors, depuis février 2023, l'administration avec l'appui de son fournisseur informatique ont procédé entre autres à :

- un premier audit pour déceler les failles possibles
- des tests de phishing
- un inventaire informatique détaillé
- l'établissement de processus complets
- l'implémentation d'une restriction d'accès
- la mise en place d'une double authentification

Toutes ces tâches, parfois très complexes et chronophages, répondent aux exigences de l'auditeur indépendant mandaté pour l'obtention de la labellisation

Aujourd'hui, après plusieurs corrections, le Conseil communal a le plaisir de vous informer que notre commune **a obtenu le label « Cyber-Safe »** de l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité !

Ce label, certifie que nous respectons les normes en matière de cybersécurité, protégeant ainsi vos données personnelles et les informations sensible de la collectivité.

Le Label « Cyber-Safe » est une certification qui valide la mise en place de mesures rigoureuses pour sécuriser nos systèmes d'information et nos infrastructures. Il garantit que nous avons adopté les bonnes pratiques pour prévenir les risques de cyberattaques, sécuriser les échanges et assurer la continuité de nos services en cas d'incident.

L'obtention de ce label n'est qu'un début. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour rester à la pointe des technologies de sécurité et former régulièrement le personnel communal aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

Pour conclure, la sécurité informatique de l'administration communale est bonne. Cependant, le Conseil communal considère que le risque zéro n'existe pas.

Périmètres scolaires

La Direction scolaire rencontre un problème récurrent des parents qui inondent les cours d'école en venant amener leur enfant à l'école. Un message a déjà été fait aux parents pour leur rappeler de rester à l'extérieur, mais cela n'a pas eu l'effet escompté.

La situation est compliquée à gérer pour les enseignants lorsque les adultes se mêlent aux enfants ainsi. Pour pallier ce problème, le Bureau technique a proposé la mise en place de périmètres scolaires.

Selon le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (art. 122 et 124) la Commune en collaboration avec la direction d'établissement est responsable de la définition des périmètres scolaires.

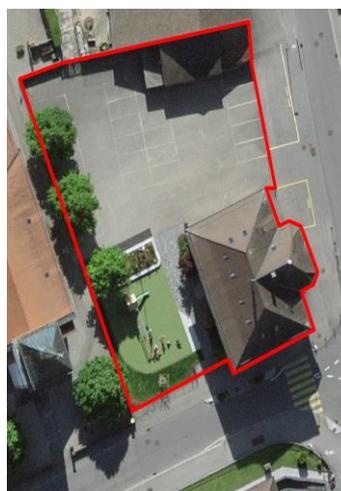
M. Sébastien Formica, Vice-Syndic, Mme Anita Moullet, Conseillère communale et Mme Viviane Chanex, Responsable des écoles ont fait le tour des écoles pour vous proposer un périmètre pour chaque école de la commune de Belmont-Broye.

Ces plans ont été validés par le Conseil communal et mis en place à la rentrée des vacances d'automne. Tous les parents ont été informés.

Ecolage – Domdidier



EcoLine - Domdidier



Ecol'Air – Dompierre



Ecole de Léchelles



Fermeture à la circulation de chemins AF à Domdidier

Le Conseil communal a entrepris en 2024 une étude de certains chemins AF. Cette étude a permis à ce dernier de prendre la mesure présentée dans ce document.

Fermeture

Les mesures montrent qu'un nombre important de véhicules utilisent certains chemins AF comme route de transit.

Cette mesure a pour but d'éviter que ces chemins soient utilisés comme raccourci par les usagers, ceci afin d'éviter le centre de Domdidier et le passage à niveau. Ces chemins n'étant pas dimensionnés pour ce genre d'utilisation, les banquettes et les terrains privés sont endommagés par le croisement de véhicules et, de ce fait, la voie de circulation est souillée de boue et de terre, ce qui à moyen terme obstrue les regards et les collecteurs.

Actuellement, le nombre de véhicules est élevé et en prévision du développement du site d'Agrico à St-Aubin, cette charge de trafic va augmenter.

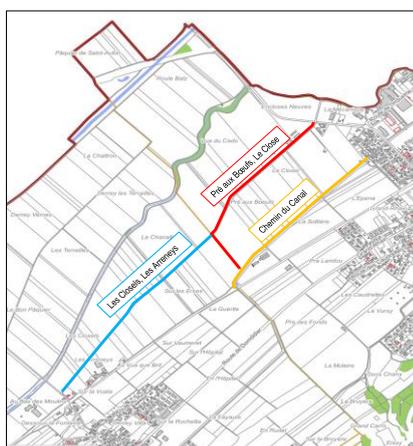
De plus, ces chemins sont très fréquentés par les promeneurs avec enfants et poussettes surtout le long du ruisseau de l'Hôpital.

Après analyse des contrôles de fréquentation, la commune de Belmont-Broye a soumis officiellement le 2 septembre 2024 aux services cantonaux des ponts et chaussées, une demande de mesures de circulation routière sur les chemins AF entre Domdidier et Dompierre.

Cette mesure a été acceptée et mise en place fin novembre 2024. Le Conseil communal reste attentif et procédera à une analyse en continue de cette mesure.

Les chemins AF

- Pré aux Bœufs, Le Closel
- Chemin du Canal
- Les Closels, Les Arreneys



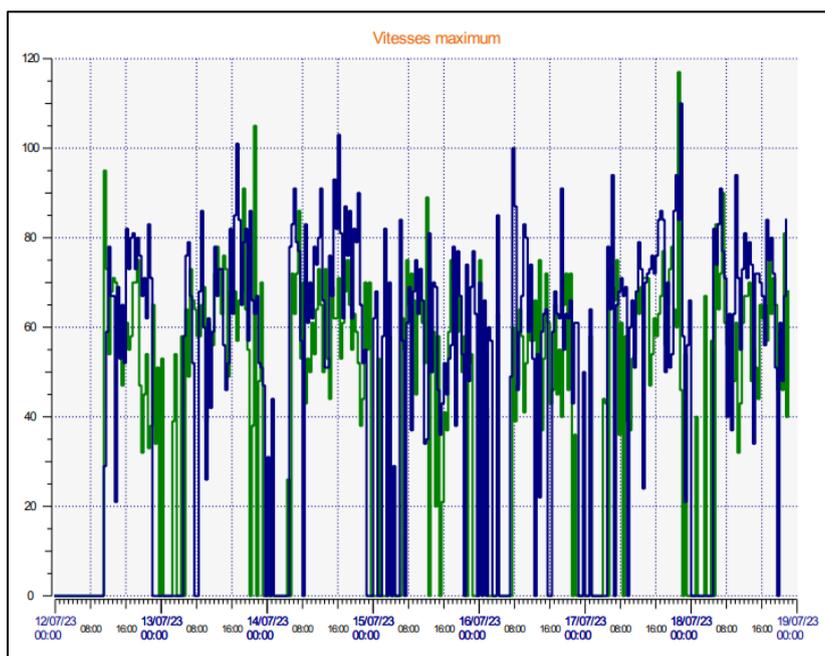
Les résultats de la fréquentation et des vitesses

Définition V85 La vitesse V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules en vitesse libre (non contrainte par la circulation des autres véhicules)

Chemin - route	Limitation de vitesse	V85	Fréquentation sur 7 jours	Fréquentation par jour
Pré aux Bœufs, Le Closel	80 km/h	64 à 72 km/h	1'680 véh.	240 véh.
Chemin du Canal	80 km/h	51 à 61 km/h	420 véh.	60 véh.
Les Closels, Les Arreneys	80 km/h	68 à 71 km/h	1'120 véh.	160 véh.

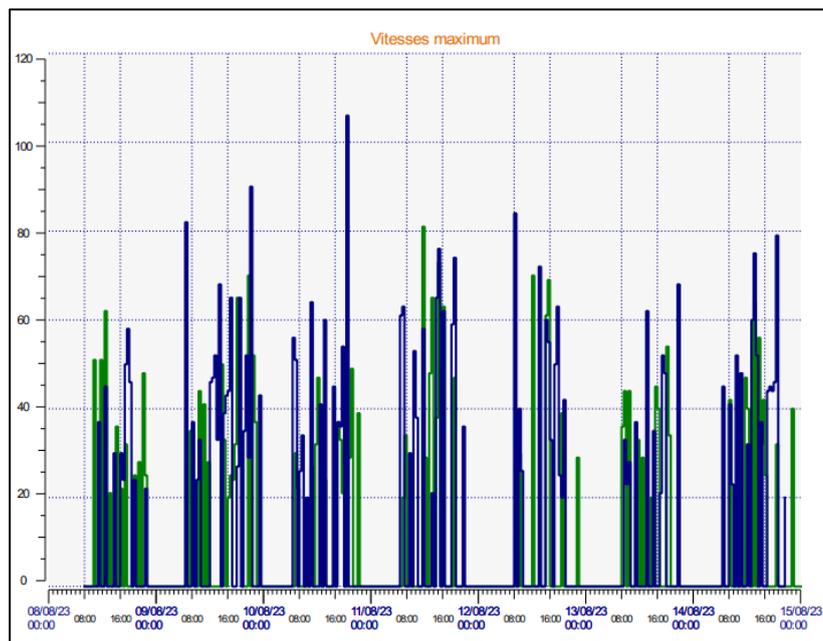
Pré aux Bœufs, Le Closel

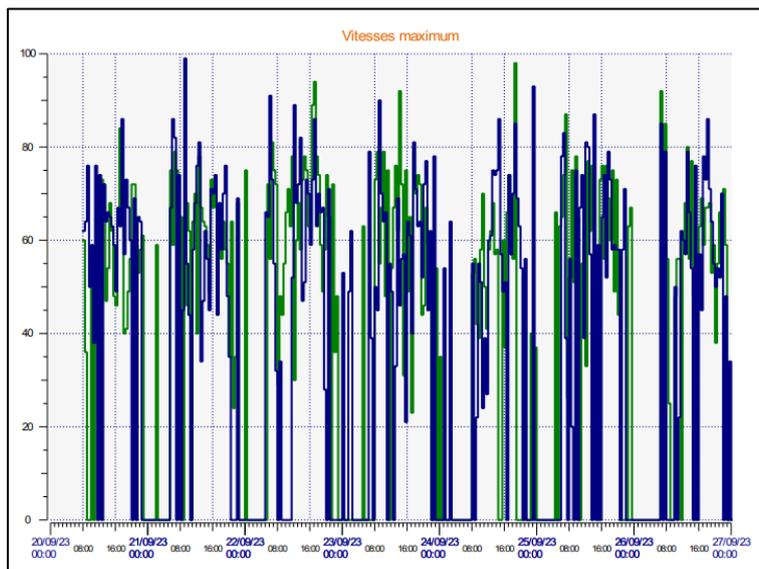
Vitesse maximum de certains usagers



Chemin du Canal

Vitesse maximum de certains usagers

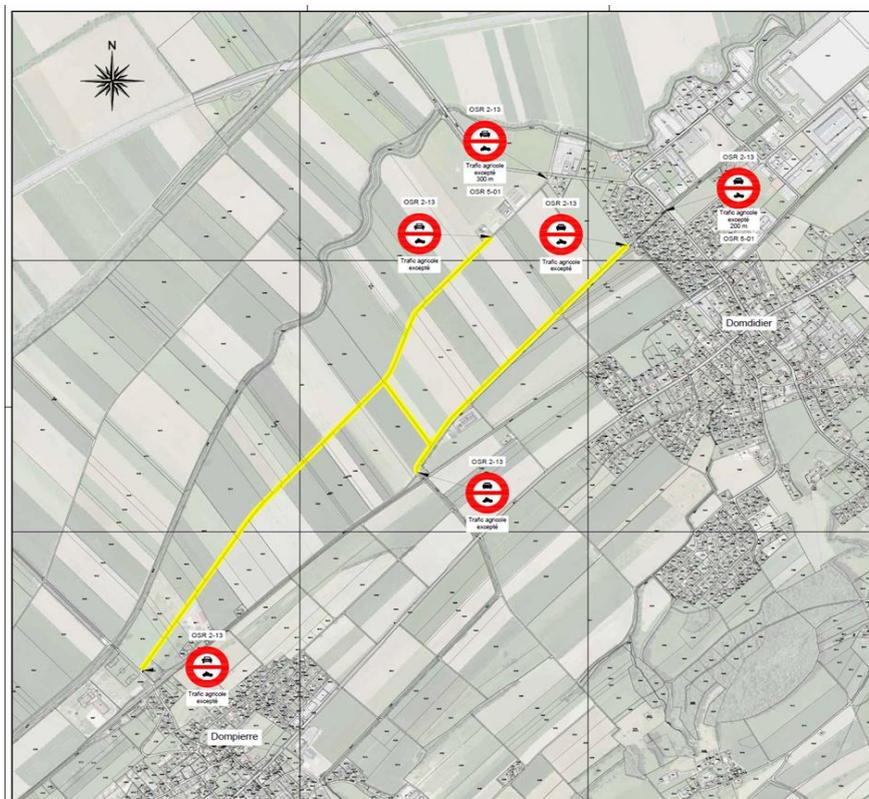




La mesure de circulation routière

La présente décision a été publiée dans la Feuille officielle le 27 septembre 2024. Aucun recours n'a été déposé au Tribunal cantonal dans le délai imparti de 30 jours.

Dès la mise en place de la signalisation (env. fin novembre 2024), **la circulation sera interdite aux voitures automobiles et aux motos avec la plaque complémentaire « Trafic agricole excepté »** selon le plan ci-dessous.



Conclusion

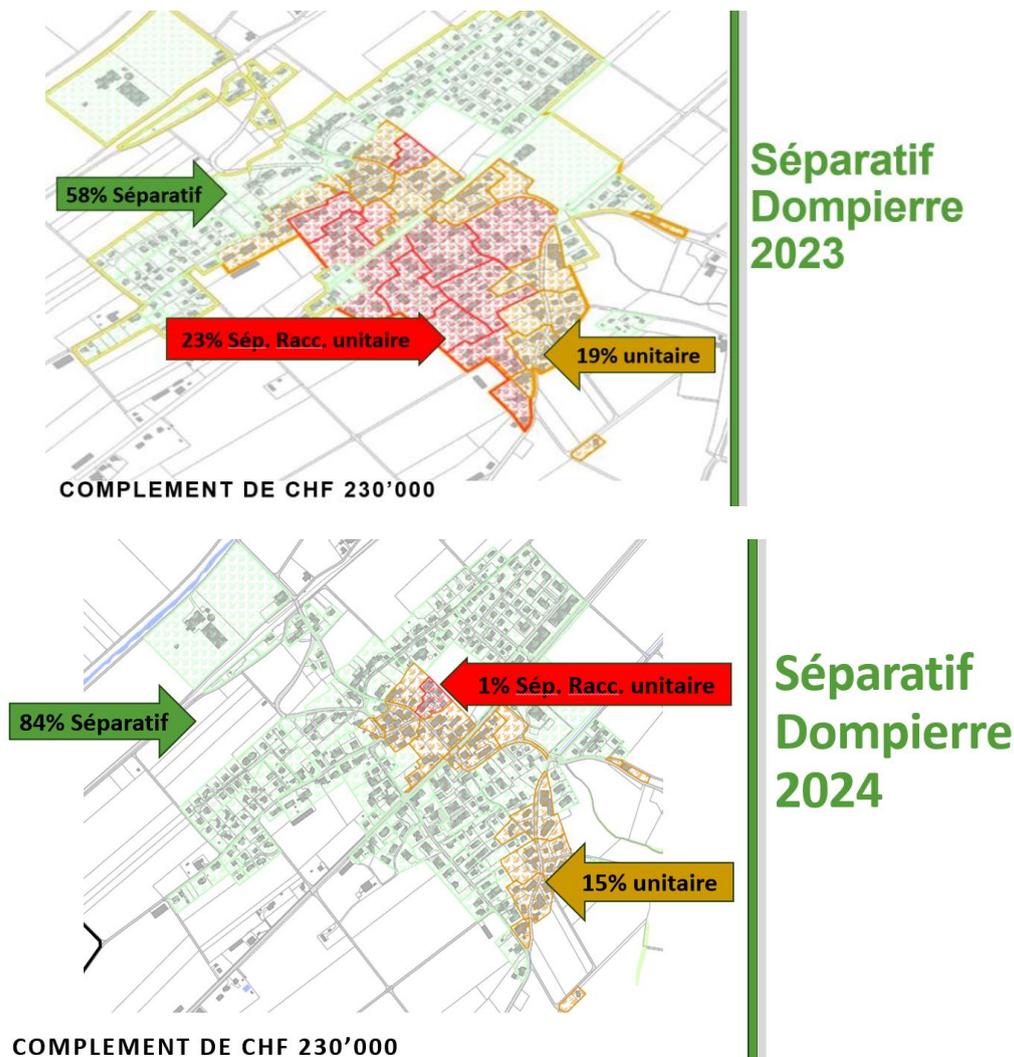
Le Conseil communal, comme annoncé lors des dernières séances du Conseil général, a travaillé sur un rapport général des routes de la commune. Ce rapport est maintenant terminé dans sa première version et sera mis en ligne durant le premier trimestre 2025.

M. le Président remercie M. le Vice-Syndic pour ces informations.

M. Olivier Pochon, Conseiller communal, indique que pour la régionalisation de l'épuration des eaux Basse Broye Vully (EBBV), la mise à l'enquête est terminée. Le traitement des oppositions prendra environ 7 mois. STEP pour les réseaux communal et industriel, maître d'ouvrage EBBV. Objectif 2028-2029.

Nous sommes maintenant dans la phase d'études de la Step et des réseaux, ça va prendre aussi pas mal de temps. Mais le dossier avance. Ça fait pas mal de travail, mais on avance.

Vous constaterez sur les 2 slides suivants, l'état des séparatifs à Dompierre en 2023 et en 2024.



Le Président remercie **M. Olivier Pochon**, Conseiller communal, pour ces informations.

3. Budgets 2025

3.1 Budget de résultats 2025

M. le Président donne la parole à **M. Fabrice Currat**, Conseiller communal, pour le Conseil communal :

M. le Président, Mmes et MM les conseillères/conseillers/ généraux, permettez-moi d'être un peu plus long que d'habitude pour introduire les budgets 2025...

Après 3 lectures au sein de l'Exécutif communal, le déficit du budget de fonctionnement ou de résultats 2025 a pu être réduit de plus de CHF 300'000.-, la première version faisant apparaître un déficit de CHF 2,1 millions alors que la version présentée au législatif avoisine les CHF 1,8 millions.

Toutefois, l'Exécutif communal n'a pas été en mesure de présenter au législatif un budget équilibré et, comme lors des derniers exercices, ce budget 2025 présente un déficit de **CHF 1'790'550.-**. Le déficit budgétaire s'aggrave de près de CHF 1 million par rapport à 2024 et de CHF 1.2 millions par rapport au budget 2023. La planification financière présentée lors du dernier conseil général laissait déjà apparaître une perte de CHF 1,5 millions pour l'année 2025, alors que la première version du budget 2025 laissait apparaître une perte de CHF 2.1 millions comme déjà dit.

Plusieurs facteurs viennent impacter l'accroissement de ce déficit. Les charges de transferts (ou charges liées) ont augmenté de CHF 700'000.- et les charges financières liées aux investissements ont également grimpé de plus de CHF 540'000.

Dès lors, bien que les perspectives financières soient préoccupantes, le Conseil communal a décidé d'assumer une nouvelle fois la présentation d'un budget déficitaire. En effet, le passage à MCH2 laisse apparaître des différences importantes entre les budgets et les comptes. Toutefois, on observe une diminution des bénéfices d'années en années. Si cette situation devait se confirmer par un déficit lors de la clôture des comptes 2024, les élus communaux devraient proposer des mesures afin d'assainir la situation pour conserver une marge d'autofinancement et limiter l'endettement communal.

Le conseil communal continue donc à suivre sa politique financière telle que présentée à plusieurs reprises (budgets précédents, réponses aux questions des membres du conseil général, lignes directrices du plan financier) : il ne propose pas aujourd'hui de modification du taux d'imposition et ne consent non plus pas à réduire drastiquement les prestations offertes aux Belmontoises et Belmontois bien que les rentrées fiscales ne couvrent actuellement par les charges de ces prestations.

Avant de passer la parole à la commission financière puis aux membres du conseil général, j'aimerais relever l'effort de chacun d'entre vous d'avoir réalisé l'exercice de chercher des solutions pour atténuer le déficit prévisionnel de ce budget 2025. Le conseil communal a consenti à la suppression ou au report de certaines charges pour un montant de CHF 300'000.- dans l'étude de son budget. La commission financière propose également d'autres mesures pour une économie de quelques dizaines de milliers de francs qui doivent encore passer devant le vote du législatif communal. Je ne doute pas qu'il y aura d'autres propositions de votre part, chères conseillères, chers conseillers généraux. N'oublions pas toutefois que toutes ces économies ne nous amèneront pas à un équilibre entre charges et produits et qu'à court ou moyen terme, l'exécutif et le législatif devront trouver d'autres solutions pour « assainir » les finances communales.

Pour terminer, il convient de rappeler que le budget qui vous est présenté ce soir est une « photographie » du budget décidé par le conseil communal durant l'automne, soit en septembre-octobre. Des décisions prises ultérieurement impactent donc forcément le budget et des mises à jour pourraient continuellement être réalisées. Par exemple, pour l'indexation des salaires, un pourcentage est estimé en septembre pour réaliser le budget avec tous les comptes en lien avec le traitement du personnel soit toutes les charges sociales ou liées comme les taxes environnementales p.ex. Les décisions prises par le Canton sur l'indexation des salaires, notamment du conseil d'Etat en décembre, viennent impacter les comptes de notre commune. Ce pourcentage a été fixé à +1,3 % alors que le Conseil d'Etat devrait valider tout prochainement une non-indexation des salaires des employés du Canton. L'échelle de traitement du Canton étant reprise par la Commune, le Conseil général doit être conscient que les montants comptabilisés seront donc inférieurs aux montants budgétisés.

Merci donc de comprendre que, pour respecter les délais légaux vis-à-vis du législatif, l'exécutif doit rendre sa copie bien avant la présentation de ce soir des budgets 2025 !

M. le Président donne la parole à **M. Ludovic Corminboeuf**, Président de la Commission financière

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre b de la Loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine le budget et fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle financier (art. 72, al. 2 LFCo).

Préambule

La Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal, Conseiller communal en charge des finances, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 7 novembre 2024 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget de fonctionnement 2025. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance. La Commission financière s'est rencontrée à 5 reprises. Elle tient à remercier M. Thierry Piccand et M. Fabrice Currat pour leur précieuse collaboration et les réponses apportées à toutes les questions de la Commission financière.

Commentaires généraux

La Commission financière constate que le budget de fonctionnement 2025 présente un déficit de CHF 1'790'550,00, alors que le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 914'950,00, soit une différence de CHF 875'600,00.

L'analyse du budget 2025 a permis de constater une augmentation importante des charges par rapport au budget 2024, en particulier dans les chapitres « Formation » (CHF +418'440,00), « Santé » (CHF +141'370,00) et « Prévoyance sociale » (CHF +274'330,00), qui sont essentiellement des charges liées.

	Budget 2025	Budget 2024	Variation
Formation	8'794'970.00	8'376'530.00	418'440.00
Santé	2'900'170.00	2'758'800.00	141'370.00
Prévoyance sociale	3'848'435.00	3'574'105.00	274'330.00
			834'140.00

Concernant les coûts du personnel, le tableau figurant aux pages 6 et 7 du rapport budgétaire 2025 permet de constater une augmentation de CHF 213'540,00 par rapport au budget 2024. La Commission financière, en guise de complément aux explications figurant dans le rapport budgétaire 2025, tient à mentionner que le nombre d'équivalents plein-temps (EPT) est de 31,0 au budget 2025. L'augmentation de 1,5 EPT par rapport à 2024 provient principalement de dotations supplémentaires dans les finances (+0,1 EPT), le service technique (+0,3 EPT), le contrôle des habitants (+0,2), l'archivage (+0,2 EPT), et la bibliothèque (+0,6 EPT) dont le personnel est repris par la commune.

Comme les coûts de personnel (sans les charges sociales) qui sont comptabilisés dans les comptes xxx.3010.00 représentent un montant total de CHF 2'870'950,00, soit 10,6% du budget de fonctionnement 2025, la Commission financière demande au Conseil Communal de présenter avec le budget de l'année prochaine une comparaison en terme d'EPT avec d'autres communes. Ceci permettra de savoir où se situe notre Commune et de susciter les réflexions nécessaires.

Le budget 2025 comprend en outre une charge de CHF 150'000,00 (compte 9630.3411.00) liée à la perte réalisée sur la vente des parcelles RF 5854 et 76 au RSSBF pour la construction du nouvel EMS à Domdidier. Pour rappel, la perte totale à comptabiliser sur cette transaction se monte à CHF 750'000,00. Cette dernière est répartie sur 5 exercices à partir de 2024 et par conséquent, les budgets 2026, 2027 et 2028 seront également impactés.

En ce qui concerne les produits, les estimations des recettes fiscales pour l'impôt sur le revenu et sur la fortune (personnes physiques), ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice et sur le capital (personnes morales) correspondent aux prévisions fournies par le Service cantonal des contributions lesquelles sont basées sur la taxation 2022. A noter que les taux de progression pris en compte dans le budget sont légèrement inférieurs à ceux indiqués par le SCC. La Commission financière constate que les recettes fiscales provenant des impôts ordinaires sont supérieures de CHF 319'300,00 par rapport au budget 2024.

La Commission financière remarque que l'augmentation prévue des recettes fiscales des personnes physiques est de CHF 623'400,00 par rapport au budget 2024, alors que les recettes fiscales liées aux personnes morales sont inférieures de CHF 295'600,00 par rapport au budget 2024. Il est à relever également que la Commune bénéficie encore de la compensation de la réforme fiscale (RIEIII) pour un montant de CHF 129'000,00, montant qui est en constante diminution. La Commune bénéficiera de cette compensation jusqu'à la fin 2026.

Quant aux produits des impôts communaux spéciaux (chapitre 9101), la Commission financière constate une baisse de CHF 134'000,00 par rapport au budget 2024. Enfin, la péréquation financière intercommunale permet à notre commune d'encaisser CHF 70'700,00 supplémentaires par rapport au budget 2024.

Le tableau ci-dessous résume les variations des recettes fiscales entre le budget 2025 et le budget 2024 :

	Budget 2025	Budget 204	Variation
Impôts communaux ordinaires	14'591'000.00	14'271'700.00	319'300.00
dont impôt sur le revenu (personnes physiques)	12'000'000.00	11'450'000.00	550'000.00
dont impôt sur la fortune (personnes physiques)	765'000.00	691'600.00	73'400.00
dont impôt sur le bénéfice (personnes morales)	895'000.00	1'100'000.00	-205'000.00
dont impôt sur le capital (personnes morales)	79'000.00	169'600.00	-90'600.00
dont réforme fiscale	129'000.00	153'500.00	-24'500.00
Impôts communaux spéciaux	2'823'500.00	2'957'500.00	-134'000.00
dont contributions immobilières	1'600'000.00	1'520'000.00	80'000.00
dont impôt sur les gains immobiliers	45'000.00	6000'000.00	-150'000.00
dont impôt sur les mutations, successions et donations	750'000.00	815'000.00	-65'000.00
Péréquation financière intercommunale	1'365'200.00	1'294'500.00	70'700.00

La Commission financière tient encore à mentionner qu'à la suite de ses remarques, la version initiale du budget 2025 qui lui avait été soumise a été corrigée et que les charges d'intérêts concernant l'approvisionnement en eau (chapitre 71) et le traitement des eaux usées (chapitre 72) ont été imputées dans ces chapitres, ce qui a permis d'améliorer le résultat du budget de fonctionnement 2025 de CHF 92'100,00. Cela faisait suite à une remarque qu'on avait faite lors des comptes de... 23 ayant constaté que cela n'avait pas été corrigé, on a demandé la correction, ce qui a été fait, ce qui fait que le budget a été amélioré, le budget de fonctionnement, étant donné que le budget initial prévoyait un déficit de 1,882,650

Enfin, la Commission financière a décidé de proposer au Conseil général des mesures d'économies afin d'améliorer le résultat du budget de fonctionnement 2025. La Commission financière a choisi des postes de dépenses où elle juge, après une analyse détaillée, qu'un potentiel d'économies est réalisable. La Commission financière tient à préciser que ces propositions d'économies ne devraient pas avoir d'impact sur les prestations offertes par la commune. Cela nécessitera, cependant, un suivi plus rigoureux des dépenses.

Le tableau ci-dessous résume les propositions d'économies qui seront expliquées plus en détail dans les chapitres correspondant.

No compte	Libellé	Budget 2025	Proposition Commission financière	Différence
0120.3099.00	Autres charges C.C (repas-excursions-form. - cadeaux	15'400.00	11'400.00	4'000.00
0120.3199.00	Autres charges d'exploitation (personnes externes + div.)	12'000.00	8'500.00	3'500.00
0220.3099.00	Autres charges du personnel (form. - recrut. cadeaux)	23'200.00	20'000.00	3'200.00
0220.3100.00	Matériel de bureau	36'500.00	32'850.00	3'650.00
0220.3153.00	Entretien de matériel et programmes informatiques	60'000.00	40'000.00	20'000.00
0290.3144.00	Entretien des bâtiments et des immeubles	39'700.00	31'760.00	7'940.00
2120.3100.01	Photocopies (y.c. achat papier et agrafes)	60'000.00	54'000.00	6'000.00
2120.3171.00	Activités (excursions, camps, divers)	188'500.00	179'075.00	9'425.00
3291.36363.00	Commission culturelles (manifestations)	71'200.00	61'200.00	10'000.00
5350.3637.01	Seniors+	17'000.00	14'000.00	3'000.00
6150.3130.00	Frais de téléphones	6'000.00	4'000.00	2'000.00
		529'500	456'785.00	72'715.00

L'acceptation de ces différentes propositions d'économies permettrait d'avoir un résultat de CHF -1'717'835,00 au lieu de CHF -1'790'550,00. Même si le montant total de ces économies et leur effet sur le résultat final du budget 2025 demeurent limités, la Commission financière est d'avis qu'il est important d'agir dès à présent pour limiter certaines dépenses.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions ?

M. Jean Krebs, groupe UDC/Indépendants/UDF.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,
Nous, le groupe UDC, indépendants, UDF, nous nous tenons devant vous, aujourd'hui, non pas simplement pour approuver des chiffres, mais pour vous alerter sur une réalité qui est devenue impossible à ignorer. La situation financière de notre commune ressemble de plus en plus à celle d'une entreprise en grande difficulté.

Une entreprise qui voit ses charges croître constamment, sans capacité à maîtriser ses dépenses pour équilibrer les comptes. Si Belmont-Broye était une entreprise, nous serions sur le point de faire faillite, et nous devons avoir le courage de la reconnaître. Nous sommes comme le Titanic après avoir percuté l'iceberg, au lieu de réagir, nous continuons d'ignorer la gravité de la situation. Les chiffres ne cessent d'augmenter, les charges de fonctionnement, les coûts de transfert, les salaires du personnel, les investissements, tout est en constante hausse année après année.

La promesse d'une fusion réussie va nous apporter des économies d'échelle, une meilleure efficacité et des finances stabilisées. Force est de constater que ce n'est pas le cas. Cette fusion nous conduit à des charges de plus en plus lourdes, à des coûts non maîtrisés et à une situation financière de plus en plus précaire. Nous avons échoué à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés lors de cette fusion.

Les charges administratives ont augmenté de 8% en une année, les dépenses pour la prévoyance sociale d'environ 8% et les charges financières de plus de 36%. Ce ne sont que trois exemples. Ces hausses sont insoutenables. Comme toute entreprise en difficulté, notre commune doit prendre des mesures drastiques pour survivre. Nous devons revoir nos dépenses, couper nos coûts non essentiels, automatiser et rationaliser les processus et revoir nos investissements.

Les projets coûteux et injustifiés ne peuvent plus être tolérés. Une hausse d'impôt serait considérée comme une fuite en avant et un manque de courage politique pour la population qui attend de nous des actions concrètes et responsables pour redresser la situation. Mais ce n'est pas seulement une question de chiffres, c'est aussi une question de vision et d'avenir. Que va-t-on laisser à nos enfants ? Quelle commune allons-nous leur transmettre ?

Nous ne pouvons plus nous contenter de gérer cette commune avec une vision à court terme. Il est temps de se poser la question. Souhaitons-nous vraiment continuer sur cette voie sans issue ou avons-nous le courage de changer ? Nous vous invitons tous à réfléchir profondément à cela car il est question de notre responsabilité envers les générations futures.

Nous devons agir ensemble et agir maintenant pour éviter que cette commune ne sombre davantage et que notre héritage ne soit celui d'une mauvaise gestion et d'occasions manquées. Nous, le groupe UDC indépendant UDF, demandons dès lors de report du budget 2025 et la création d'une Task force de crise composée éventuellement d'experts financiers, de membres du conseil ou de représentants de la population. Cette Task force aurait pour mission de retravailler le budget de manière très rigoureuse et transparente en identifiant les pistes concrètes d'économie et des stratégies efficaces pour redresser la situation.

Ne pas à agir maintenant serait une erreur pour l'avenir et le déni de nos responsabilités envers nos concitoyens. Nous ne pouvons plus attendre pour prendre des décisions courageuses et nécessaires. Merci pour votre attention. Merci pour votre intervention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou question.

Mme Rachel Rose Baechler, groupe La Gauche Plurielle.

Avant d'examiner plus avant le budget, la Gauche plurielle tient à saluer le travail effectué par le Conseil communal et par la Commission financière pour limiter les dépenses et réduire au maximum les postes qui pouvaient l'être.

Au vu du travail d'optimisation effectué, la Gauche plurielle entend accepter ce soir le budget qui lui est présenté et vous invite à en faire de même. Je crois que nous sommes tous bien conscients de l'alternative qui s'offre à nous en cas de refus d'un budget déficitaire ce soir, à savoir une incontournable hausse d'impôts, qui n'est naturellement pas ce que nous souhaitons pour nos concitoyens de Belmont-Broye en 2025.

J'ajouterai que, malgré le travail fourni par la Commission financière, les économies que nous pourrions réaliser, en acceptant ses propositions, porteraient selon nous atteinte à des postes qui apportent une certaine plus-value d'un point de vue humain, et de cohésion sociale, indispensable au bon fonctionnement de la commune. Dans la mesure où la santé financière de Belmont-Broye ne va vraisemblablement pas se rétablir soudainement, nous craignons que les postes rognés ce soir ne soient pas rétablis dans les années à venir et que certains services à la population se perdent définitivement.

Par conséquent, je vous invite à accepter le budget proposé par le Conseil communal. Merci pour votre attention.

M. Sylvain Egger, groupe MBB

Nous sommes ici ce soir pour voter un budget 2025 qui s'inscrit dans une situation financière tendue et de plus en plus complexe. Les revenus fiscaux ne suivent plus la croissance de notre population, tandis que les charges, notamment celles imposées par le canton et d'autres organes, ne cessent d'augmenter. Les domaines de la formation, des charges sociales, santé, aménagement, etc. les coûts parfois exorbitants imposés par des prestataires privés, (études si vous m'entendez), pèsent lourdement sur nos comptes.

Notre situation n'est pas unique. La plupart des communes du canton subissent les mêmes pressions. Nous nous retrouvons acculés, pris en étau entre l'augmentation constante des dépenses et la nécessité de maintenir un niveau de prestations digne pour nos habitants. Nous souhaitons offrir une éducation de qualité, soutenir les sociétés sportives et culturelles, investir dans nos infrastructures afin de relever les défis présents et futurs. Or, il devient chaque année plus difficile de concilier ces ambitions avec une réalité financière toujours plus contraignante.

Certains proposent de reporter le vote du budget et de créer une "Task force" supposée trouver des solutions. Or, cette approche risque surtout de décrédibiliser le travail mené depuis des années par notre Conseil communal et notre commission financière, qui ont déjà largement œuvré pour réduire des dépenses là où c'était possible. Elle donne aussi, et surtout, l'illusion que le problème pourrait se régler uniquement au niveau communal, ce qui est une vision clairement trop restreinte et, finalement, contre-productive.

La clé ne réside pas dans quelques coupes marginales ni dans des "commissions de crise" ad hoc, mais dans une action collective à plus grande échelle. Nous ne pouvons plus nous contenter de mettre du scotch par-ci par-là. Il faut s'attaquer à la source. Cela signifie unir nos forces à celles des autres communes, parler d'une seule voix, et mobiliser nos députés cantonaux. Nous devons mettre le canton devant ses responsabilités, exiger une réévaluation des charges imposées aux communes, et réclamer des conditions cadre qui nous permettent de gérer nos finances de manière soutenable.

Toutefois, agir au niveau supra-communal ne signifie pas que nous pouvons négliger l'examen de notre propre fonctionnement. Bien au contraire, il nous faut dans le même temps évaluer de manière réaliste et approfondie nos coûts internes, ceux que nous pouvons directement influencer. Le personnel communal, par exemple. De même, les coûts opérationnels, comme l'informatique pour n'en citer qu'un, pourraient être optimisés. Trop souvent, on garde l'ancien parallèlement aux nouveaux, sans oser simplifier ou rationaliser.

Un audit pourrait nous aider à voir plus clair, à identifier des sources d'économies et, pourquoi pas, à mutualiser certains services avec d'autres communes, afin de réduire les coûts et renforcer notre résilience. Je sais que certaines actions sont déjà en discussions.

Ces démarches internes ne sont pas un aveu de faiblesse, mais au contraire la preuve de notre volonté de bien faire et de refuser le statu quo. Elles montrent que, de notre côté, nous nous remettons en question pour améliorer la situation. Et, une fois menées, ces démarches renforceront notre crédibilité. Nous pourrions alors affirmer, que nous avons fait notre part mais que nous avons atteint des limites. Que nous sommes prêts à nous adapter, mais que nous exigeons aussi un cadre plus équitable et durable.

Accepter le budget cette année, malgré son déficit, avec ou sans quelques ajustements, n'est pas un abandon. Ensemble, ne nous trompons pas de cible, soutenons notre exécutif, améliorons ce que nous pouvons, et exigeons un cadre plus juste pour l'avenir de Belmont-Broye.

M. Éric Pauchard, groupe PLR

Je suis d'accord avec le groupe MBB. On parle de 1.8 million. 1 point d'impôt c'est CHF 170'000. Donc avec 1,8 million et si ces chiffres se confirment, on parle de 10 points d'impôt. Juste peut-être pour que les gens comprennent bien de ce qu'on parle. On parle de 10 centimes de plus. On ne parle pas d'augmenter les impôts de 2 ou 3 points. On parle d'augmenter les impôts pour pouvoir couvrir ce déficit de 10 points. Donc il faut bien que tout le monde ce soir soit conscient de ça.

Je comprends les propositions des autres groupes. Je comprends que les services pour vous doivent être maintenus, tous les services.

Mais aujourd'hui, on est dans une situation où on a énormément de charges. Donc c'est-à-dire que la solution, on ne va pas la trouver tout seul. C'est à Fribourg que l'on doit intervenir à l'avenir. Le premier pas qu'on doit déjà faire, c'est de trouver comment est-ce qu'on peut limiter au maximum ce déficit pour ne pas non plus avoir trop d'augmentation dans le futur

Est-ce que tous les investissements budgétisés sont nécessaires ? Parce que chaque investissement implique pour le futur des amortissements, donc des charges financières annuelles supplémentaires, et des intérêts. Nous devons travailler sur trois points. Effectivement, le premier, c'est de travailler avec les autres communes. Le deuxième, essayer de réduire au maximum les charges non nécessaires, ce qui demande peut-être de baisser certains services.

Nous avons tout nivelé par le haut. A l'époque, les quatre communes, nous avons différents services, et nous avons tout nivelé par le haut. Peut-être que de baisser peut-être l'intensité de certains services, pourrait peut-être être une solution.

M. le Président indique qu'avant de continuer, nous allons passer au vote de la demande de report du budget de M. Jean Krebs du groupe UDC/Indépendants/UDF. Il prie les personnes qui acceptent le report du budget 2025 de lever leur carton vert. Avis contraire ? Abstention ?

La demande de report proposée par M. Jean Krebs est refusée par 10 oui, 33 non et 0 abstention.

M. le Président indique que nous allons maintenant passer à travers ce budget de résultats, chapitre par chapitre avec un vote à la fin de chaque chapitre ainsi qu'un vote final. Afin de faciliter les votes, il précise qu'en cas de proposition de modification dans les comptes d'un chapitre, les propositions seront débattues selon l'ordre croissant des numéros de comptes.

Chapitre 0 – Administration générale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, pour la Commission financière ?

Avant de traiter le chapitre 0, M. Ludovic Corminboeuf tient à revenir sur les propos de M. Jean

Krebs et l'assurer qu'il n'a pas de soucis à se faire, la Commission financière à toutes les compétences pour remplir sa mission.

01 Législatif et exécutif - 012 Exécutif

0120.3099.00 Autres charges C.C (Repas-excursions-form. - cadeaux)

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget de CHF 15'400.00 à CHF 11'400.00, soit le montant qui était prévu au budget 2024.

M. Le Président demande s'il y a d'autres propositions ou remarques pour ce compte ?

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF indique que son groupe aura plusieurs remarques ou propositions mais qu'il ne va pas intervenir sur les salaires, nous allons bien évidemment valider toutes les propositions de la Commission financière.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ?

Selon un tournus appliqué avec les communes voisines ou d'importance du district, des rencontres de discussion sur des dossiers communs est agendé afin de faire avancer certains dossiers. Par exemple, une rencontre avec la commune de Grolley est prévue en 2025 afin de pouvoir échanger autour de projets réalisés en bordure de nos territoires respectifs. Une diminution du montant budgétisé impliquerait une suppression de ces rencontres ainsi que des moments de partage avec les employés de la commune.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 13 oui, 29 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3099.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 35 oui, 5 non et 3 abstentions.

Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière ?

0120.3199.00 – Autres charges d'exploitation (personnes externes + div)

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 8'500.00 soit une baisse de CHF 3'500.00.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal ?

Le montant des comptes 2023 est bas car l'accueil des nouveaux citoyens avait été annulé pour donner suite aux nombres insuffisants d'inscrits.

Le conseil communal prévoit, dans une politique d'information à la population, de promouvoir les nouvelles réalisations de 2024 soit la nouvelle place de jeu et de sports et son environnement proche (ainsi que la nouvelle place de parc de la Vy-d'Avenches à Domdidier).

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 11 oui, 31 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0120.3199.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 34 oui, 7 non et 2 abstentions.

M. Le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale. Il propose de passer au compte 0220. M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière ?

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière. Pour le compte 0220.3099.00, autres charges du personnel, la Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2025 de CHF 23'200 à CHF 20'000, soit une baisse de 13,7 %.

M. Jean-Luc Rimaz, pour le groupe UDC/Indépendants/UDF, indique que pour les frais de l'archiviste, le groupe est d'avis que le travail des archives pourra se faire par le personnel communal sans devoir en engager une somme aussi importante. C'est la première de nos propositions.

Nous en avons également une deuxième. Pour le 0220-3102-00, imprimés et publications, site internet abonnements, montant au budget de CHF 30'400, nous proposons une réduction de 8'700 francs pour arriver à la somme de CHF 21'700 avec comme justificatif de faire uniquement deux bulletins d'information à la place de 3. Vous en avez parlé tout à l'heure, il y a maintenant la plateforme I Broye et il y a aussi Internet. Les gens ont la possibilité d'aller se conseiller sur ces plateformes-là. Nous sommes d'avis que deux bulletins d'information suffiraient et c'est pour cela que nous proposons une réduction de 8 700 francs sur cette plateforme.

M. le Président rappelle que l'on doit voter au fur et à mesure compte par compte.

M. Éric Pauchard, pour le groupe PLR

Aujourd'hui, on va raboter des charges, mais il y a aussi une autre possibilité, ce sont les recettes supplémentaires. Les recettes, tout le monde pense aux impôts, aux contributions immobilières, etc. Il n'y a pas que ça. Aujourd'hui, on a une administration qui fait très bien son travail, et par rapport au travail qui est fait, il doit être très bien rémunéré. Peut-être qu'aujourd'hui, les frais que l'on facture aux différents concitoyens sont peut-être un peu trop bas sur certaines choses, sur certains travaux administratifs.

Ma proposition, serait d'augmenter les produits du compte 0200.4210.00 – émoluments administratifs en augmentant les tarifs mais également de regarder les prix appliqués dans les autres communes.

M. le Président intervient en proposant de recadrer les débats, sinon cela va partir dans tous les sens. Vu qu'il y a pas mal de propositions sur ce chapitre, on va passer compte par compte et s'il y a une proposition, on la vote directement avec également le commentaire du Conseil communal et le commentaire de la commission financière. Donc, la première proposition dans l'ordre croissant

des comptes était celle de M. Jean-Luc Rimaz avec le compte 0220.3010.00 avec une diminution de 55 000 francs.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF

022 Services généraux, autres

0220.3010.00 Salaires du personnel administratif

M. Jean-Luc Rimaz propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 1'140'000.00 soit une baisse de CHF 55'000.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ?

Le groupe UDC propose de supprimer l'archiviste. Etant donné qu'il s'agit d'une obligation légale (**Loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat (LArch)**), la dépense est considérée comme liée. La commission financière est compétente pour déterminer le caractère (dépense nouvelle ou liée). Un report d'activité en 2026 ne ferait qu'augmenter les charges en 2026. Sachant qu'aucune augmentation d'impôt n'est proposé en 2025, il est préférable d'avancer dans l'archivage le plus possible en 2025 pour éviter le report de ces tâches qui nous incombent en 2026.

Pour ce qui est de l'indexation salariale, le Conseil communal a suivi la décision du canton de ne pas accorder l'indexation salariale aux employés communaux dans sa décision prise aujourd'hui même. L'échelle de traitement 2025 du canton, utilisée par la commune, restera donc la même que 2024. Ceci a un impact sur le budget 2025 comme dit en introduction.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF demande la suppression de ce poste et de le faire par du personnel administratif. Beaucoup d'entreprises n'ont pas d'archiviste professionnel et il ne voit pas pourquoi la commune de Belmont-Broye devrait en avoir.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal, relève que l'on propose la suppression de ce montant et que cela soit fait en interne. Il aimerait juste préciser que c'est une personne qui est spécialisée en archivisme. Ce n'est pas une tâche que pourrait faire l'administration, soit la comptabilité ou alors à l'accueil des citoyens.

C'est très spécifique à des personnes qui sont engagées à 20% actuellement. L'idée c'est d'avancer dans cet archivage, puisque cela dépend d'une obligation légale. La tâche devra de toute façon être faite. Et il pense que le personnel de l'administration a déjà ses tâches à réaliser. On ne peut pas encore lui donner des tâches d'archivage.

M. Jean-Luc Rimaz, pour le groupe UDC/Indépendants/UDF, maintenez-vous votre proposition ?
Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3010.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3010.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3010.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 33 oui, 10 non et 0 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

0220.3099.00 Autres charges du personnel (form. – recrut. – cadeaux)

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 20'000.00 soit une baisse de CHF 3'200.00.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal.

La diminution du montant de ce compte empêcherait une formation continue d'un employé du service technique nécessaire en vue de la réorganisation du service technique qui surviendra au départ à la retraite du responsable technique de l'administration.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3099.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 24 oui, 19 non et 0 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

0220.3100.00 Matériel de bureau

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 32'850.00 soit une baisse de CHF 3'650.00, en diminuant les photocopies ainsi qu'en privilégiant les photocopies noir et blanc plutôt que les photocopies couleurs.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour Conseil communal ?

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2025 de CHF 36'500,00 à CHF 32'800,00 soit une baisse de 10,0% en diminuant le nombre de photocopies ou impressions de manière linéaire. Au 9 décembre les coûts se montent à CHF 34'646. Le budget a été adapté en fonction des charges réelles. Le personnel est régulièrement sensibilisé et les photocopieurs prédéfinis en noir et blanc.

Cette compétence n'est pas celle de la commission ou du conseil général. L'impression de courriers ou factures, sur feuille à en-tête imprimé, ne peut être réduites par simple décision d'économie budgétaire : cette dépense peut être considérée comme « liée » à moins que le conseil général souhaite que 10% des factures et réponses par courrier aux demandes ne soient plus envoyées...

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 7 oui, 35 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3100.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 37 oui, 5 non et 1 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF ?

0220.3102.00 Imprimés et publications, site internet, abonn. + BI

Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 21'700.00 soit une baisse de CHF 8'700.00. Ceci avec comme justificatif de faire 2 bulletins d'information à la place de 3. Nous avons une plateforme I-Broye et le site internet de la commune qui permet aux gens de se renseigner.

Il y a-t-il d'autres propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ? Il laisse le choix au Conseil général.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière ? Pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 11 oui, 31 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3102.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF est accepté par 32 oui, 9 non et 3 abstentions.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière ?

0220.3153.00 Entretien de matériel et programmes informatiques

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 40'000.00 soit une baisse de CHF 20'000.00, en limitant les coûts pour la refonte du site Internet de la Commune ainsi qu'en diminuant les coûts liés aux services fournis par les différents prestataires externes.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal ?

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2025 de CHF 60'000,00 à CHF 40'000,00 soit une baisse de 33,3%, en limitant les coûts pour la refonte du site Internet de la Commune ainsi qu'en diminuant les coûts liés aux services fournis par les différents prestataires externes. Il convient de bien comprendre que ce compte inclut de nombreuses dépenses contractuelles avec nos prestataires informatiques. De plus, cette proposition va à l'encontre de la proposition de diminution des photocopies : on souhaite moins de photocopies au profit d'une digitalisation accrue des prestations, mais on propose en même temps une diminution de ce qui touche au digital et à l'informatique.

Le montant de CHF 20'000 qu'il est proposé de diminuer ici correspond tout simplement à la fermeture du site internet de la commune sachant que ce dernier doit soit subir une refonte totale chez un nouveau prestataire (variante à CHF 20'000) ou soit des modifications pour respecter les

normes informatiques (de cybersécurité notamment) en vigueur chez le prestataire actuel (coût de CHF 10'000). Une des variantes doit être choisies afin de respecter l'obligation légale d'information à la population (selon la LInf, Loi sur l'information et l'accès aux documents). Il s'agit, pour le Conseil communal, d'une dépense liée.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle.

Je voudrais faire une petite intervention sur ce compte pour faire remarquer qu'avec les derniers votes qui ont eu lieu, il faut bien réfléchir à ce qui se passe. On a peut-être envie de se faire bonne conscience en proposant certaines dépenses. On est tous d'accord sur la situation, on trouve des solutions.

On avait expliqué au début de la séance que les solutions, ne sont sûrement pas dans les petites coupes, même s'il faut quand même faire attention. Mais quand je vois que, par exemple, on aimerait pratiquement voler la formation du personnel, c'est le fonctionnement de la commune qu'on vient de casser là, aussi sur les infrastructures, les photocopies, soit on peut faire attention, mais aller empêcher le personnel d'en faire assez ou pouvoir travailler, cela devient dangereux.

Le bulletin communal, vous avez pensé aux personnes âgées ?

Maintenant, le site web, notre site a déjà dix ans aujourd'hui, il faut savoir qu'on est une commune, on vient d'absorber l'adresse de sécurité informatique, on veut mettre des sparadraps, la solution est de garder le même système, c'est un système qui est obsolète, que personne ne connaît, mais on continue avec ça !

On parle d'entreprise, de management, mais c'est quoi les infrastructures d'aujourd'hui qui sont importantes ? Un site internet, un personnel qui fonctionne, ça me paraît important, donc voter CHF 4'000 de moins et empêcher la commune d'avoir un site internet qui est sécurisée, je m'excuse, mais il faut réfléchir un petit peu, il faut peut-être regarder où l'on peut faire des choses qui ne péjorent pas le fonctionnement. Donc pour ce compte-là, je vous demande de voter le budget qui est proposé.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0220.3153.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0220.3153.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0220.3153.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 25 oui, 17 non et 1 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

M. Éric Pauchard, groupe PLR intervient sur la facturation des émoluments administratifs en d'effectuer une analyse par rapport aux autres communes. En ce qui concerne le montant, il propose une augmentation, peut-être de 20%. Est-ce un montant qui serait correct, il ne sait pas. Il y a également toute la partie de la gestion des dossiers de construction.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, répond que certains émoluments sont du ressort du Canton, notamment pour les cartes d'identité pour les autres montants, ces derniers sont réglés dans le règlement des émoluments administratifs.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic.

Je m'excuse, mais nous ne sommes pas au loto ou je ne sais pas où. Nous sommes ici pour définir un budget communal avec des chiffres concrets, donc ajouter ou augmenter des budgets à la louche. C'est un petit peu manquer de respect par rapport au personnel administratif et au Conseil communal qui travaille.

En revanche, vous parlez d'émoluments et notamment pour les constructions. Le Conseil communal

a déjà été sensibilisé et a demandé à l'administration cette année d'effectuer un travail sur les règlements actuels et de voir où l'on aurait une marge de manœuvre. Un travail d'analyse été demandé à l'administration. Il faut savoir qu'il faut se baser sur un règlement pour pouvoir facturer, respectivement, ensuite augmenter. Pour les règlements de portée générale, ils vous seront soumis au vote avant de pouvoir effectuer un budget. Mais avant ça, il faut se baser sur un règlement. On ne peut malheureusement pas juste mettre des chiffres à la louche.

M. Éric Pauchard, groupe PLR

Donc le travail d'analyser les différents émoluments administratifs est en cours et les tarifs seront adaptés au courant de l'année prochaine. Vous allez venir avec des propositions concrètes. Par rapport à ça, ça n'avait pas de besoin en fonction de l'analyse. Mais après, on est dans un budget prévisionnel. Nous avons trop d'administration, même sur nous augmentons l'impôt. Nous n'avons aucune certitude qu'on arrive à ce moment-là, qu'on aura pu l'utiliser. Je retire ma proposition, mais je demande au conseil communal d'analyser quelles sont nos marges de manœuvre et de venir l'année prochaine avec des propositions.

029 Immeubles administratifs

0290.3144.00 – Entretien des bâtiments et des immeubles

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 31'760.00 soit une baisse de CHF 7'940.00, en fixant des priorités et en renonçant à certains travaux.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal ?

La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget 2025 de CHF 39'700,00 à CHF 31'760,00, soit une baisse de 20%, en fixant des priorités et en renonçant à certains travaux. Le conseil communal a déjà renoncé et reporté certains travaux dans l'étude du budget 2025 tel que proposé. Ces travaux d'entretien sont nécessaires afin d'éviter une dégradation accrue des bâtiments communaux et éviter ainsi de futurs investissements qui entraîneront des répercussions sur les futurs budgets communaux (investissements financés par des emprunts avec des amortissements et intérêts reportés dans les Résultats).

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 19 oui, 24 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 0290.3144.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 28 oui, 15 non et 0 abstention

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 0 – Administration générale ?

Plus aucune remarque n'étant posé, nous allons maintenant passer au vote du chapitre 0 avec les modifications demandées par la Commission financière et le groupe UDC/Indépendants/UDF.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs

cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 0 – Administration générale de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 0 - Administration générale est accepté avec les modifications demandées par 39 oui, 4 non et 0 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 2'486'000.00 et les revenus à CHF 76'150.00 qui donnent un solde de CHF 2'410'220.00.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. le Président demande s'il y a des remarques, questions, propositions ?

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 1 – Ordre et sécurité publique, défense de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 1 – Ordre et sécurité, défense Administration générale est accepté par 43 oui, 0 non et abstention.

Chapitre 2 – Formation

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

21 Scolarité obligatoire / 212 Ecole primaire II

Compte 2120.3100.01 – Photocopies

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 54'000.00 soit une baisse de CHF 6'000.00, en diminuant le nombre de photocopies ainsi qu'en privilégiant les photocopies en noir et blanc plutôt que les photocopies couleurs.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal indique qu'il ne faut pas oublier l'augmentation du nombre d'élèves et l'ouverture de nouvelles classes.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2120.3100.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2120.3100.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2120.3100.01 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 5 oui, 27 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2120.3100.01 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2120.3100.01 tel que

présenté par le Commission financière de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 2120.3100.01 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 31 oui, 12 non et 0 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 2 – Formation ?

2120.3171.00 – Activités (Excursions, camps, divers)

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 179'075.00 soit une baisse de CHF 9'425.00.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF ?

Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 165'255.00 soit une baisse de CHF 13'820.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ?

Que ce soit pour la proposition de la Commission financière ou du groupe UDC, il s'agit d'une dépense nouvelle. Des activités seront donc supprimées. Le Conseil général a, pour rappel, accepter d'accorder des cours de piscine à certains élèves en automne passé. Diminuer 2 mois plus tard des activités pour les élèves en baissant le budget alloué peut paraître surprenant : quelle ligne montre le Conseil général à la population et aux élèves belmontois...

Mme Anita Moullet, Conseillère communale ?

Oui, je voulais juste vous rappeler quand même que le montant accepté en septembre, les piscines, était de CHF 25 500.00. Donc, si on enlève, c'est plus de CHF 30'000, CHF 40'000, juste pour payer mais ce n'est pas une économie. Désolée de m'énerver, mais là, c'est grave.

M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle

je vais prendre la parole, parce que je vois qu'il y a une proposition de coupe pour les cours de piscine. C'est une occasion assez unique aujourd'hui pour donner des cours de piscine à nos à nos enfants.

Par exemple, la nage, vous savez bien, la noyade, c'est une des causes les plus importantes chez nos enfants. Il y a des familles qui ne peuvent pas aller nager. À l'école, on a la chance aujourd'hui d'offrir ça à nos enfants. Pour les cours de piscine il y a une demande de coupe qui péjorerai les cours de piscine, alors c'est une dépense qui a déjà été votée.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale ?

Je tiens à préciser qu'il n'est pas question de supprimer les cours de piscine. Le Conseil général, dans ses compétences, ne peut pas supprimer une prestation. C'est une enveloppe qui est votée par le Conseil général. Pour nous, ce n'est pas la piscine. Pour l'année prochaine, le contrat court. Actuellement, on est lié. Ce montant-là et ces cours de piscine vont continuer à avoir lieu. Néanmoins, on supprime d'autres activités pour les élèves, mais pas les cours de piscine. De ce côté-là, je vous rassure, les cours de piscine continueront à avoir lieu, mais c'est d'autres prestations, d'autres activités pour les enfants.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière ?

On parle de 5%. Je pense qu'on peut maintenir beaucoup de choses, peut-être en s'adaptant, en réfléchissant à faire autrement. On ne peut pas penser qu'avec 5% que tout va être supprimé. On ne peut pas avoir peur de ça. C'est pour ça que la Commission financière a fait une proposition qui est jugée consensuelle.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic ?

J'aimerais juste rebondir sur ce que vient de dire M. Corminboeuf. Je rappelle juste que je vous comprends sur le fait qu'on peut rationaliser. Mais à un moment donné, si on coupe, faire de la magie avec rien, ça va devenir compliqué. Donc dire ce soir devant les gens que réduire un budget ne va pas réduire les prestations, c'est mentir.

Aujourd'hui, une réduction de budget va forcément amener une réduction de prestations. Est-ce que c'est annuler un cours ? Est-ce que c'est réduire un cours ? Est-ce que c'est changer son orientation ? Moins professionnaliser un cours ? Oui, clairement. Faire la même chose avec moins, on peut, mais on ne peut pas garantir la même chose que ce qui avait été prévu au budget. Ça, c'est clair.

Mme Rachel-Rose Baechler groupe La Gauche Plurielle, intervient pour rappeler qu'il existe de la pauvreté dans la commune et qu'il faut tenir compte du fait que certains enfants n'ont pas la possibilité de faire certaines activités de loisir ou culturelles en dehors du cadre scolaire (musée, piscine, ou autre). Elle fait le lien entre milieu socio-culturel, pauvreté et criminalité et insiste sur le fait qu'il est important d'offrir des bases communes non seulement d'éducation mais également de culture et d'ouverture aux enfants pour favoriser leur développement. Elle invite les membres du conseil à ne pas couper ce poste du budget et de penser aux enfants dont les parents n'ont pas les moyens de leur offrir des loisirs.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC/Indépendants/UDF comprend bien les explications mais ce sera encore plus compliqué et dramatique de devoir expliquer aux parents une augmentation de 10% d'impôts.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC/Indépendants/UDF indique que l'on peut faire autant bien avec moins.

M. Nelson Baechler, groupe La Gauche Plurielle ?

Je ne vais pas me prononcer sur l'intervention de Mme Baechler. Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Thévoz. Pour remettre un peu l'église au milieu du village, il y a des choses censées. Je ne suis pas sûr que les 10% d'impôts dont parlait M. Rimaz vont toucher les personnes dont parlait Mme Baechler. Je ne mélange pas tout. Je vous remercie très sincèrement pour cette intervention.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 21 oui, 22 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.
Abstention ?

Le Budget pour le compte 2120.3171.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 34 oui, 7 non et 2 abstentions.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions pour le chapitre 2 – Formation ?

217 Bâtiments scolaires et halles

2170.3144.01 – Entretien et rénov. Bâtiments des halles de sports

M. Jean-Luc Rimaz, le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 26'700.00 soit une baisse de CHF 11'000.00. En supprimant l'achat de la vaisselle.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ?

C'est le Conseil communal qui décidera de l'emploi du montant. Ce montant permettra une augmentation des rentrées car la location de la halle sera plus attrayante avec une vaisselle à disposition des personnes souhaitant louer la halle. Cela évite également la location de vaisselle lors de manifestations communales.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2170.3144.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2170.3144.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 2170.3144.01 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 33 oui, 10 non et 0 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions pour le chapitre 2 – Formation ?

M. Ludovic Corminboeuf pour la commission financière indique que pour le compte 2170.3300.40 Bâtiments scolaires et halles, amortissements des immobilisations corporelles que ce compte comprend les amortissements de la nouvelle école à Dompierre pour un montant de CHF 240'000.00 qui expliquent la variation par rapport au budget 2024.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions pour le chapitre 2 – Formation ?

219 Scolarité obligatoire

Compte 2190.3000.00 – Jetons et frais du conseil des parents

M. Jean-Luc Rimaz. Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 5'100.00 soit une baisse de CHF 1'000.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal indique que les jetons de présence seront dus quoi qu'il arrive. La diminution de CHF 1000 semble anecdotique...

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 2190.3000.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 2190.3000.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges. Abstention ?

Le Budget pour le compte 2190.3000.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 32 oui, 10 non et 1 abstention.

M. le Président demande s'il y a d'autres remarques ou questions pour le chapitre 2 – Formation ?

M. Éric Pauchard, pour le groupe PLR relève le bon travail sur le 218, l'accueil extra-scolaire, l'accueil du jour. On peut voir concrètement qu'on a des diminutions dans toutes ces parties-là. Et j'aimerais m'adresser au Conseil communal pour savoir quelles sont les démarches que vous avez entreprises pour pouvoir maîtriser ces coûts.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale indique que cela dépend du nombre d'enfants qui sont placés à l'accueil extrascolaire.

Nous avons des obligations par rapport au SEJ, par exemple, sur une partie de 100 enfants, on va avoir une éducatrice de plus. On explique qu'une année, on a un enfant de plus, on a une éducatrice de plus. Une autre année, il faut qu'il y ait une autre éducatrice qui est là. C'est très aléatoire, en fait. Donc, complètement, le montant de 133 000, c'est le même budget.

M. Éric Pauchard demande si les communes peuvent influencer les grilles de taxation ? J'ai pris juste comme exemple la crèche et nous avons des grilles qui sont différentes entre communes. Donc je pense qu'on a quand même un point de regard et que nous pouvons influencer ces grilles,

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, indique que c'est l'Association des papillons qui décident des échelles et des grilles, la commune couvre le déficit mais ne peut imposer une augmentation.

Plus aucune proposition ou remarque n'étant posées pour ce chapitre, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons verts. Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 2 – Formation de lever leurs cartons rouges. Abstention ?

Le Chapitre 2 - Formation est accepté avec les modifications demandées par la Commission financière par 40 oui, 3 non et 0 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 9'026'545.00 et les revenus à CHF 247'000.00 qui donnent un solde de CHF 8'779'545.00.

Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs

32 Culture, autres

321 Bibliothèque et littérature – 3210 Bibliothèque publique

3210.3101.00 – Achat livres

M. Ivan Thévoz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 10'000.-, soit une réduction de CHF 3'500.-. Nous pensons que CHF 10'000.- pour l'achat de livres est largement suffisant.

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal. Cela est une diminution anecdotique sur une budget de CHF 27 millions.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Nicolas Bugnon, groupe la Gauche Plurielle. En fait, cela paraît facile de définir une somme pour l'achat de livres, mais en fait, je pense que la bibliothèque, est une institution vivante. Si on n'a pas un certain nombre de renouvellements des collections, on arrive à avoir des collections qui sont vieilles et anciennes, donc de plus en plus non utilisées. Donc les montants qui sont calculés pour avoir un renouvellement sur un certain nombre d'années, c'est quand on a un contenu, une collection qui est intéressante, et après, si on baisse, on aura forcément des vieux livres dans les rayons. La bibliothèque, elle sert à l'éducation, il y a des animations pour toutes les classes qui passent chaque année.

Je peux vous assurer que le budget de la bibliothèque de Domdidier, il est rigoureux. Il permet de fonctionner grâce à des gens qui sont passionnés, mais ce n'est vraiment pas un budget qui est exagéré par rapport à l'offre qui est servie. Donc couper maintenant la bibliothèque, cela serait vraiment idiot. C'est quelque chose qui casse le cercle.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3210.3101.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3210.3101.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges. Abstention ?

Le Budget pour le compte 3210.3101.00 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 31 oui, 11 non et 1 abstention.

Y a-t-il d'autres remarques pour ce chapitre 3 ?

32 Culture, autres

329 Culture, non-mentionnée ailleurs – 3290 Culture, non-mentionnée ailleurs

3291.3636.00 – Commission culturelle (Manifestations)

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 61'200.00 soit une baisse de 10'000.00, en limitant certaines dépenses ou en générant des revenus supplémentaires (compte 3291.4250.00).

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Ivan Thévoz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 50'200.00 soit une baisse de 21'000.00. Ce dernier chiffre correspond au montant dédié au sentier culturel. Un montant a déjà été voté l'année passé pour le sentier culturel. Nous pensons que ce montant du budget 2024 est suffisant. Au vu du budget déficitaire de 2025, le groupe UDC/Indépendants/UDF souhaite prioriser les dépenses communales. Nous vous proposons d'en faire de même !

Mme Aline Guillet, groupe MBB et membre de la commission culturelle

Je tiens à prendre la parole pour défendre le budget de la commission culturelle. Je comprends bien qu'il n'y a pas de petites économies, mais depuis le début de la législature, nous avons prouvé que nous nous démenions chaque année pour organiser différentes manifestations en respectant le budget alloué, en cherchant notamment des rentrées diverses par des sponsorings supplémentaires et la tenue de la buvette lors de notre saison culturelle.

Nous avons actuellement un magnifique projet en cours, un sentier culturel, qui sera inauguré au début 2026 et qui mettra en valeur notre patrimoine culturel, historique, naturel, etc. Soyez conscients que les membres du groupe de travail se démenent et donnent de leur énergie et de leur temps pour des séances mensuelles et tout cela sans jetons de présence, car ce n'est pas l'argent qui nous motive, mais bien le fait d'offrir des animations et manifestations diverses à nos concitoyennes et concitoyens.

Bien sûr, CH 5'000.- ou CHF 10'000.- sont des sommes, mais sur un budget communal de 25 millions, une projection de chiffres rouges de 1,7 millions, devons-nous aller gratter dans des budgets qui égaient la vie villageoise ? que ce soit du côté de la commission culturelle, de la commission des séniors ? des sorties de nos écoliers ? du souper de boîte bien mérité des employées de la commune ?

Ne devrions-nous pas réfléchir à limiter à l'avenir certaines études pour les routes, l'aménagement, les constructions, à coup de CHF 50'000.- par-ci, CHF 100'000.- par-là, qui sont obsolètes 2 ans plus tard, alors que rien n'a avancé et que de nouvelles normes nous demandent de les refaire ? Tout est une question d'équilibre, il faut des structures, des bâtiments en bon état, des routes, des systèmes de santé qui fonctionnent, mais quand, lors de manifestations villageoises, organisées par la commission culturelle ou par les sociétés locales, que ce soient les salons de Modeste, Bénichons, comptoir ou marchés, et j'en passe... je croise des habitants de Belmont-Broye, nouveaux ou non, je constate, et j'en suis ravie, qu'ils me parlent plus souvent de la dernière activité à laquelle ils ont participé : un spectacle, une soirée de gym, un match de foot ou de nouvelles rencontres qu'ils ont faites, plutôt que de leur impôt qu'ils ne veulent pas voir augmenté (et moi la première) ou d'un bout de trottoir qu'il manquerait ici ou là. Je ne dis pas que la population, que nous, conseillères et conseillers généraux représentons, ne s'inquiètent pas pour leur porte-monnaie et nous devons faire notre maximum pour ne pas alourdir de nouvelles dépenses, mais je crois que Belmont-Broye peut être fière d'être une commune très active en terme culturelle et vie associative. Les Belmontoises et Belmontois s'y sentent apparemment bien. Et il faut cultiver cela !

Vous l'aurez compris, merci de maintenir les budgets de la commission culturelle tels qu'ils sont.

Et je finirais par cette citation d'Octavio Paz :

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse, c'est de l'isolement que meurent les civilisations. »

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal.

Les propositions de diminution de la part de la Commission financière et du groupe UDC/Indépendants/UDF sont laissées à l'appréciation du Conseil général. Le Conseil général ne peut pas faire des propositions de suppression ou diminution de prestations. Les choix se feront par le Conseil communal selon l'enveloppe budgétaire voté par le Conseil général.

Certaines prestations sont liées à un contrat sachant que la saison culturelle s'étale sur une année « scolaire » : suivant les montants engagés, cela peut signifier que plus aucun contrat ne pourrait être signé pour la saison culturelle 2025-26 mettant en péril donc la future nouvelle saison culturelle. Ces propositions de diminution raviront les membres de la commission culturelle qui s'engagent à offrir des activités, spectacles, rencontres à la population.

M. Nicolas Bugnon, groupe La Gauche Plurielle. Le sentier culturel est un projet sur lequel nous travaillons depuis plus d'une année, nous avons trouvé des sponsors. C'est 4 personnes de la commune qui ne rechignent pas sur les heures passées. C'est un projet qui va rester et qui est un projet de développement économique. Parce qu'en fait, quand on nous demande de développer l'activité, là, c'est un projet qui va faire venir des touristes. Ce ne sont pas des vacances à la mer, mais en fait, ce sont des gens qui vont venir dans la commune, qui vont consommer.

M. Bertrand Dubey, groupe MBB. Je trouve cette proposition inadéquate et saugrenue. En effet, la culture ce ne sont pas que des loisirs. Cela sert aussi à maintenir les gens en bonne santé, avec un cerveau bien aéré. Une bonne soirée de la commission culturelle, c'est de la santé publique !

D'ailleurs, en exagérant un tout petit peu on pourrait presque dire qu'encourager la culture, c'est exercer une influence sur les charges liées de la santé en particulier. Toucher au montant lié à la culture est une très mauvaise idée. C'est pourquoi je propose de ne pas soutenir cette drôle d'idée !

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

M. Ivan Thévoz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 21 oui, 21 non et 1 abstention. **Le Président** indique que nous avons une égalité et son vote comptant double et ayant voté non. Le budget présenté par le Conseil communal est refusé.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 3291.3636.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 23 oui, 18 non et 2 abstentions.

Y-a-t-il d'autres remarques ou questions pour le chapitre 3 – Culture, sport et Loisirs ?

Plus aucune question ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs avec les modifications de la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs avec les modifications de la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs est accepté avec les modifications demandées par la Commission financière par 37 oui, 2 non et 3 abstentions et 1 nul. Les charges se montent dès lors à CHF 457'070.00 et les revenus à CHF 54'950.00 qui donnent un solde de CHF 402'120.00.

Chapitre 4 – Santé

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Le Président demande s'il y a des remarques ou propositions ?

Aucune question ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 4 – Santé de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 4 – Santé est accepté par 41 oui, 0 non et 2 nuls.

M. le Président rappelle aux membres du Conseil général de s'annoncer quand ils quittent la salle, cela afin de faciliter le décompte des votes. Il propose de faire cinq minutes de pause, afin de s'aérer.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

53 Vieillesse et survivants - 535 Prestations de vieillesse

5350.3637.01, Seniors +

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 14'000.00 soit une baisse de CHF 3'000.00, en limitant certaines dépenses.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal. La Commission financière propose des baisses arbitraires dans ces différents comptes. Ces propositions de diminution raviront les membres de la commission seniors + ainsi que nos seniors. Il donne la parole à un membre de la commission Seniors + pour s'exprimer à ce sujet.

Mme Marianne Zillweger, groupe la Gauche Plurielle et membre de la commission Seniors + rappelle que les 2 éditions de la balade gourmande ont été un franc succès. La population vieillit et elle trouve dommage de baisser les montants.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 5350.3637.01 tel que

présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 5350.3637.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 5350.3637.01 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 25 oui, 17 non et 1 abstention.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière a encore deux remarques pour le chapitre 5.

54 / 545 / 5450 Famille et jeunesse / Prestations familiales

5451 Structure d'accueil extrafamilial du jour

5451.3636.01 Subvention à l'accueil de jour et aux Petits Pruneaux

La commission financière constate une augmentation importante des charges de CHF 52'000.00, soit 20,2% par rapport au budget 2024. Il s'agit, pour rappel, d'une de transfert, puisque c'est l'Assemblée général de l'Association « Les P'tits Pruneaux », composée de différents représentants des communes membres dont la nôtre, qui valide le budget, lequel est ensuite repris dans les budgets communaux en fonction des parts respectives de chacune d'entre-elles.

5451.3636.00 Frais des crèches

5451.4240.00 Participation des parents à l'accueil de la garderie

En complément aux explications figurant dans le rapport budgétaire, la Commission financière relève que la participation des parents aux frais de la crèche Little Green House est estimée à 60% dans le budget 2025. Le montant net à charge de la commune au budget 2025 est donc de CHF 1'054'000.00 – CHF 618'000.00 = CHF 436'000.00.

Plus aucune question ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 5 – Prévoyance sociale de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 5 – Prévoyance sociale est accepté tel que présenté par le Conseil communal par 41 oui, 2 non et 0 abstention.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

61 / 615 Circulation routière / Routes communales

6150.3130.00 Frais de téléphones

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière. La Commission financière propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 4'000.00 soit une baisse de CHF 2'000.00, en adaptant les indemnités versées pour les frais de téléphone aux coûts actuels des abonnements qui ont fortement diminué.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce compte ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal ? C'est quelque chose qui va être revu.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 7 oui, 33 non et 3 abstentions.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 6150.3130.00 tel que présenté par la Commission financière est accepté par 40 oui, 0 non et 3 abstentions.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions pour ce chapitre ?

Plus aucune question ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 6 – Trafic et Télécommunications avec les modifications de la Commission financière de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 6 – Trafic et Télécommunications avec les modifications de la Commission financière de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 6 – Trafic et Télécommunications est accepté avec les modifications demandées par 43 oui, 0 non et 0 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 1'308'940.00 et les revenus à CHF 28'000.00 qui donnent un solde de CHF 1'280'340,00.

Chapitre 7 – Protection environnement + Aménagement du territoire

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, pour le Conseil communal répète que les modifications apportées à l'eau (EP et ou EU) n'affectent pas le résultat du budget sachant que ces comptes doivent s'équilibrer. La réserve sera éventuellement modifiée si acceptation de ces propositions.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière :

71 / 710 Approvisionnement en eau

7101.3940.0 Imputations internes des intérêts

Comme mentionné en préambule, un montant de CHF 59'200,00 relatifs aux charges d'intérêts liées aux emprunts servant à financer les infrastructures d'approvisionnement en eau a été imputé dans ce compte à la suite de la remarque de la Commission financière.

72 Traitement des eaux usées / 720 Traitement des eaux usées (communal)

7201.3940.00 Imputations internes des intérêts

Comme mentionné en préambule, un montant de CHF 32'900,00 relatif aux charges d'intérêts liées aux emprunts servant à financer les infrastructures de traitements des eaux usées a été imputé dans ce compte à la suite de la remarque de la Commission financière.

7206 Infrastructures régionales pour traitements eaux usées

7206.3101.02 – Traitements chimiques-lubrifiants-produits laboratoire

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 65'000.00 soit une baisse de CHF 5'000.00, en s'alignant sur le budget 2024.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal. Les modifications apportées à l'eau (EP et ou EU) n'affectent pas le résultat du budget sachant que ces comptes doivent s'équilibrer. La réserve sera éventuellement modifiée si acceptation de ces propositions.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7206.3101.02 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7206.3101.02 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7206.3101.02 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 26 oui, 16 non et 1 abstention.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions ?

Compte 7206.3120.00 – Frais d'électricité – Groupe E

M. Jean-Luc Rimaz. Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 118'000.00 soit une baisse de CHF 5'000.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal répète que les modifications apportées à l'eau (EP et ou EU) n'affectent pas le résultat du budget sachant que ces comptes doivent s'équilibrer. La réserve sera éventuellement modifiée si acceptation de ces propositions.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Non, il **retire** la proposition.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour le chapitre 7 ?

73 / 730 Gestion des déchets

7301.3130.00 – Frais des ordures ménagères

M. Jean-Luc Rimaz. Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 142'800.00 soit une baisse de CHF 10'000.00, en supprimant la pré-étude pour la nouvelle déchetterie.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ? Il faudra supprimer l'étude.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 19 oui, 24 non et 0 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7301.3130.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF est accepté par 29 oui, 10 non et 4 abstentions.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions ?

77 / 771 Protection de l'environnement, autres / Cimetières colombarium

7710.3143.00 – Frais d'entretien divers

M. Jean-Luc Rimaz. Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 10'000.00 soit une baisse de CHF 6'000.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal ? Cela touche principalement le cimetière et le colombarium l'idée est de terminer les travaux pour les accès des personnes souffrant d'un handicap et le remplacement du gravier par de la prairie fleurie.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 .00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par le Conseil communal est refusé par 15 oui, 27 non et 1 abstention.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 7710.3143.00 tel que présenté par le groupe UDC/Indépendants/UDF est accepté par 31 oui, 11 non et 1 abstention.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce chapitre ? Plus aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 7 – Protection environnement + Aménagement du territoire avec les modifications du groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 7 – Protection environnement + Aménagement du territoire avec les modifications du groupe UDC/Indépendants/UDF de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 7 – Protection environnement + Aménagement du territoire est accepté avec les modifications demandées par 31 oui, 11 non et 1 abstention. Les charges se montent dès lors à CHF 4'406'805.00 et les revenus à CHF 4'221'620.00 qui donnent un solde de CHF 185'185.00.

Chapitre 8 – Economie publique

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

M. Jean Krebs, groupe UDC/Indépendants/UDF interpelle le Conseil communal au sujet de l'augmentation de CHF 50'000.00 sur le compte 8506.3612.00 Cotisation Ascobroye-Coreb-Tourisme-Fdr. Depuis 2023, on passe de CHF 79'000.00 à CHF 129'000.00. Qu'est-ce qu'on a

comme prestations de plus pour ces 50 000 francs supplémentaires ?

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal. Il y a des coûts supplémentaires parce qu'il y a la loi sur le tourisme qui est en application, ce qui fait une participation de la commune pour le fonds régional du tourisme qui correspond à CHF 375'000.00.

Le Président demande à M. Jean Krebs si la réponse lui convient. Cela ne lui convient pas du tout, parce qu'il sait qu'il y a de l'argent qui est dépensé à ce poste-là pour rien du tout.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal, rappelle que cela est une chargée liée.

Aucune proposition ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 8 – Economie publique de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 8 – Economie publique est accepté par 41 oui, 2 non et 0 abstention.

Chapitre 9 – Finances et Impôts

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, n'a pas de remarque

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, n'a pas de remarque particulière.

96 Administration de la fortune et des dettes / 963 Immeuble du patrimoine financier

9630.3431.01 – Entretien -charges immeuble (Les Grands-Ponts) /Saugy 7

M. Jean-Luc Rimaz. Le groupe UDC/Indépendants/UDF propose de baisser le montant prévu au budget à CHF 64'000.00 soit une baisse de CHF 6'200.00.

M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal. Une diminution des frais d'entretien aboutit souvent à un investissement futur dont les charges du financement par un emprunt font augmenter les charges dans les futurs budgets communaux.

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière n'a pas de remarque particulière.

M. Jean-Luc Rimaz pour le groupe UDC/Indépendants/UDF maintenez-vous votre proposition ? Il répond que oui.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget pour le compte 9630.3431.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget pour le compte 9630.3431.01 tel que présenté par le Conseil communal de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Budget pour le compte 9630.3431.01 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 22 oui, 21 non et 0 abstention.

Y-a-t-il d'autres remarques ou propositions pour ce chapitre ? Plus aucune question ou remarque n'étant posées, nous allons passer au vote.

Le Président prie les personnes qui acceptent le chapitre 9 – Finances et Impôts de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le chapitre 9 – Finances et Impôts de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Le Chapitre 9 – Finances et Impôts est accepté tel que présenté par le Conseil communal par 43 oui, 0 non et 0 abstention.

M. le Président indique que le Conseil général va passer maintenant au vote final de ce budget de résultats 2025 et demande s'il y a des remarques ou questions.

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal. Comme indiqué en introduction, les coupes effectuées par le Conseil communal pour plus de CHF 300'000.- avant la réalisation du budget final tel que présenté + les éventuelles propositions de diminution faites/votées par le Conseil général de quelques dizaines de milliers de francs ne compenseront pas l'augmentation des charges de transfert. Les comptes 2024 permettront de nous situer plus précisément dans cette évolution.

L'augmentation des charges de transfert ne pourra pas être gommée par de nouvelles coupes budgétaires : il faut être conscient, qu'actuellement, les prestations offertes par la commune ne sont clairement pas couvertes par les rentrées fiscales ou autres produits. Une construction intelligente des futurs budgets doit être dans la tête des personnes ici présentes (Conseil communal, Commission financière et Conseil général).

M. Ludovic Corminboeuf pour la Commission financière

Préavis sur le budget de fonctionnement 2025

La Commission financière préavise favorablement au Conseil général l'acceptation du budget de fonctionnement 2025 avec les propositions d'économies listées dans le préambule.

Bien que le déficit prévu soit conséquent, la comparaison entre les comptes et les budgets des années précédentes (comme illustré à la page 4 du rapport budgétaire) démontre que les résultats effectifs sont toujours supérieurs aux résultats prévisionnels.

Néanmoins, il est à relever que les faibles bénéfices réalisés ces dernières années limitent la capacité de la Commune à autofinancer ces investissements.

Enfin, d'un point de vue comptable, le déficit projeté pourra être absorbé par les fonds propres non-affectés qui se montent, selon le Bilan au 31.12.2023, à CHF 19'520'368,80.

Plus aucune question n'est posée. **M. le Président** demande de passer au vote final du budget de résultats 2025.

Le Président prie les personnes qui acceptent le budget des comptes de résultats 2025 de lever leurs cartons verts.

Le Président prie les personnes qui refusent le budget des comptes de résultats 2025 de lever leurs cartons rouges.

Abstention ?

Approbation finale :

Le budget des comptes de résultats 2025 avec un déficit prévisionnel de CHF 1'719'335.00 est accepté selon les chapitres votés chapitre par chapitre par 34 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

3.2 Budget des investissements 2025

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, indique en introduction que finalement, on a tenu la planification financière qui a été présentée en automne. Puisque dans cette planification, on avait dit qu'il va falloir réduire la voilée en termes d'investissement, si on ne veut pas avoir trop d'endettements et de charges qui s'interprètent sur les budgets de résultats.

M. Ludovic Corminboeuf, Président la Commission financière, en préambule que la Commission financière a rencontré M. Fabrice Currat, Conseiller communal, Conseiller communal en charge des finances, ainsi que M. Thierry Piccand, Administrateur communal, en date du 7 novembre 2024 afin d'obtenir des explications détaillées sur le budget d'investissement 2025. La Commission financière les remercie pour les informations obtenues lors de cette séance.

Commentaires généraux

La Commission financière constate qu'il y a plus de CHF 9'754'000,00 de reports d'investissements et que de nouveaux investissements pour un montant total brut (c'est-à-dire sans les différentes subventions qui seront perçues) de CHF 1'256'000,00 sont prévus au budget 2025, soit un total de CHF 11'010'000,00.

3.2.1 Domdidier - Curage ruisseau secteur « Epena »

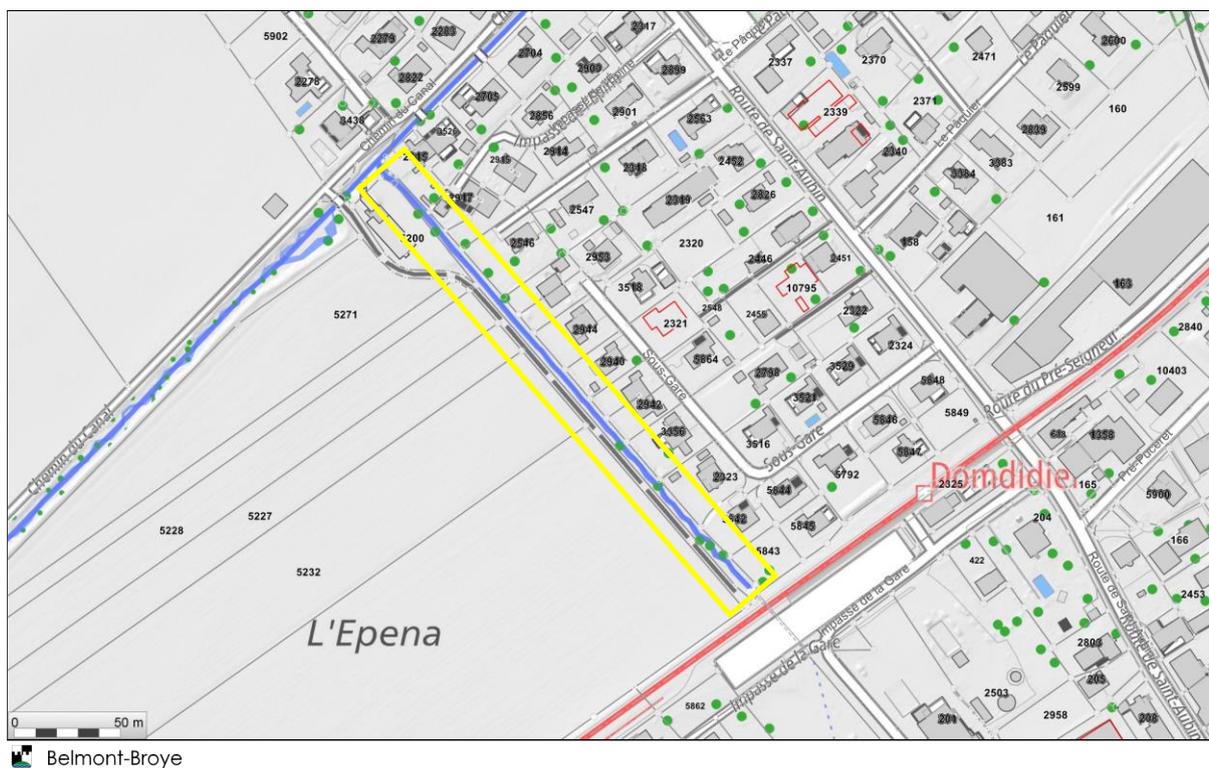
CHF 150'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

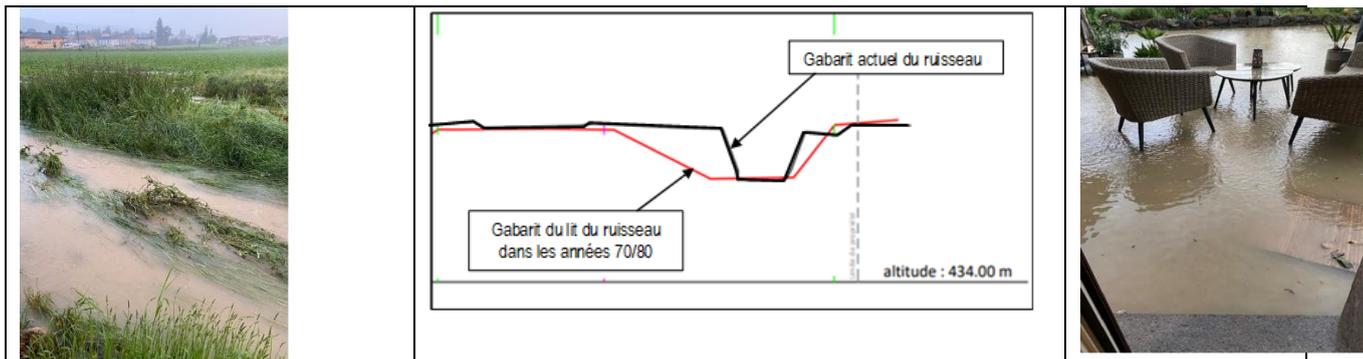
Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour le curage du ruisseau à Domdidier.

Situation générale



Etat actuel

Ce ruisseau de 270 mètres de long, situé en bordure de la zone d'habitations du quartier Sous-Gare à Domdidier, a été réaménagé dans les années 1970-1980. Son lit présente actuellement un gabarit insuffisant pour recueillir toutes les eaux en cas de fortes pluies. Lors d'intenses précipitations, les terrains joutant le cours d'eau sont ainsi régulièrement inondés, ce qui cause d'importants dégâts.



2. Demande de crédit

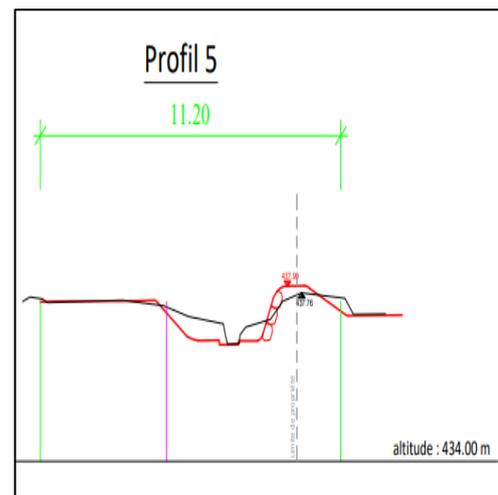
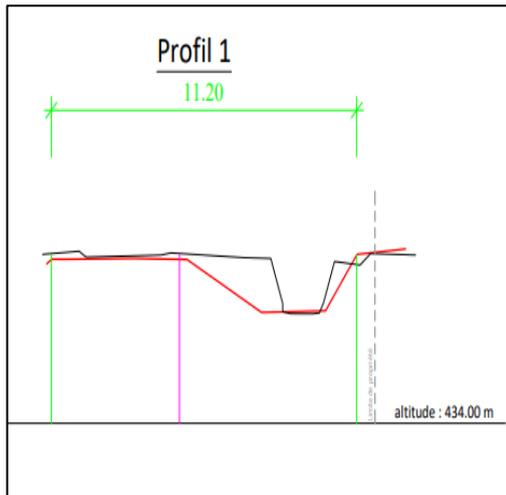
Le total du crédit se monte à

CHF 150'000.00

3. Travaux prévus

- **Profil 1** -Terrassement et évacuation des matériaux déposés dans le lit du ruisseau limons, terres).
- **Profil 5** - Adaptation et élévation de la digue (blocs d'enrochement et terre), coté habitations.

Les travaux consistent à retrouver le gabarit du lit du ruisseau des années 1970-1980 (en trait rouge sur les profils de la page suivante).



Trait rouge : terrain à aménager. Trait noir : terrain existant.

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 150'000.00 est porté aux comptes n° 7410.5020.05 Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 2.5% sur 40 ans.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 150'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

Sur la base du message du Conseil communal, il s'avère nécessaire de procéder au curage et à l'aménagement du lit et des berges du ruisseau afin de réduire les risques d'inondation du quartier d'habitation situé en bordure du cours d'eau.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 150'000,00.

Ce point est accepté par 43 oui, 0 non et 0 abstention.

3.2.2 Domdidier – Réfection du chemin de la traversée de la forêt du Grand-Belmont

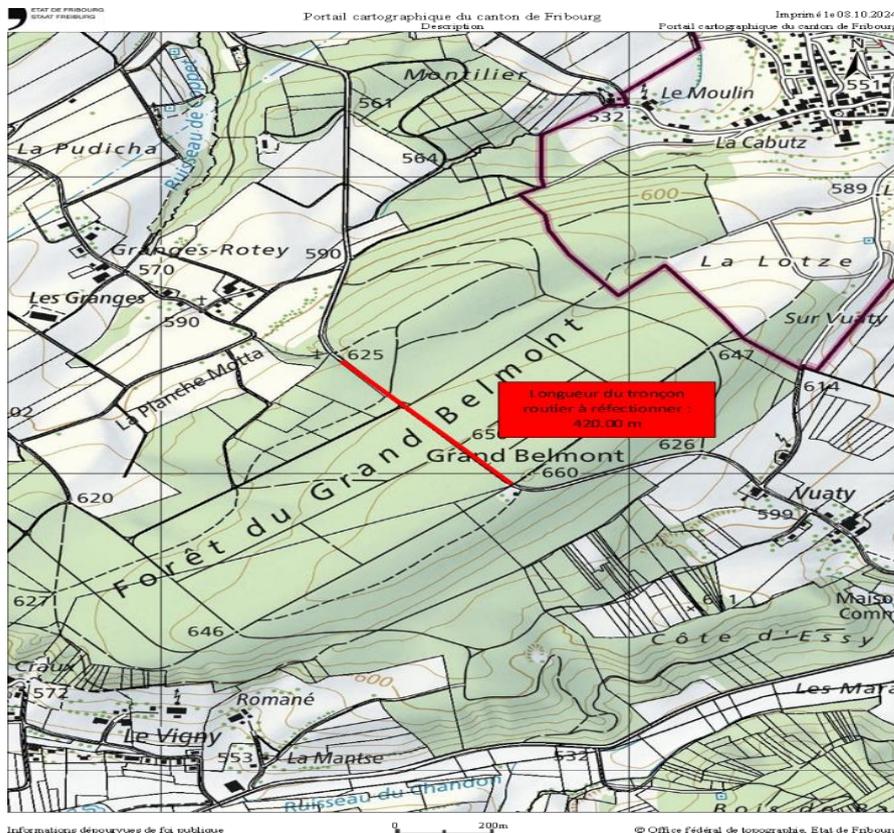
CHF 120'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour la réfection de la chaussée à Domdidier.

Situation générale



Etat de la chaussée

La chaussée de cette route communale, d'une largeur actuelle de 6 à 8 mètres sur une longueur de 420 mètres, s'est considérablement détériorée du fait qu'il n'existe aucune évacuation des eaux de surfaces. Au fil des années, la circulation s'est également intensifiée, la chaussée s'abîmant d'autant plus.

Nids de poule et cuvettes au milieu de la chaussée contraignent les usagers à circuler sur les bords de la route, ce qui empiète sur la zone forestière, avec pour conséquence une augmentation de la largeur de la route.

Durant l'année 2024, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services cantonaux afin de définir ensemble la meilleure solution pour la réfection de cette chaussée. Ce qui permettra à la Commune de bénéficier d'une subvention cantonale.

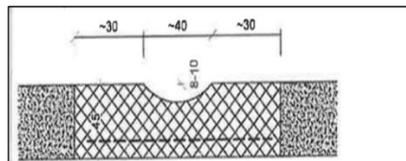
La solution retenue doit permettre de recentrer la circulation dans le gabarit de la route.

2. Demande de crédit

Le total du crédit se monte à	CHF	120'000
Subventionnement cantonale proposée lors des discussions 40%	CHF	-48'000

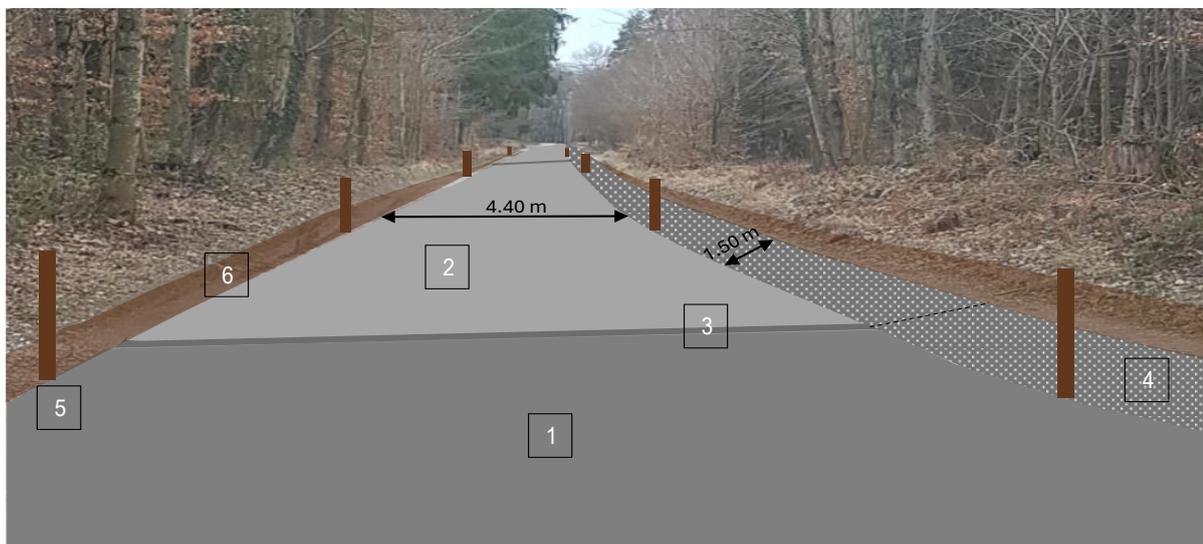
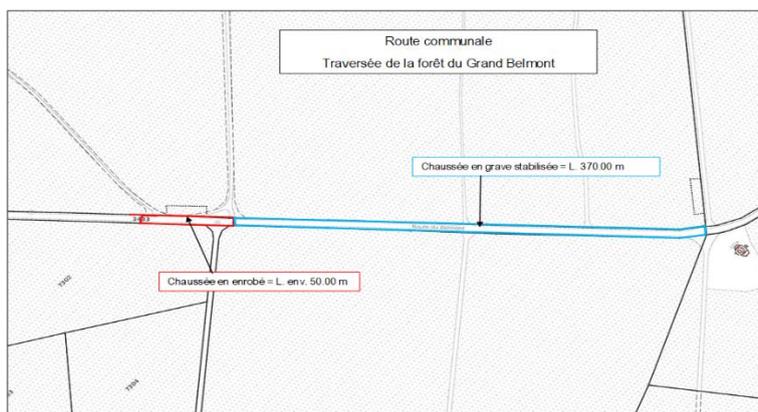
3. Travaux prévus

- Réfection de la chaussée en enrobé (50 m) y c. fondation en grave stabilisée.
- Réfection de la chaussée en grave stabilisée (370 m) y c. fondation.
- Réalisation de 8 à 10 caniveaux en béton coulés sur place.



- Réalisation d'un cheminement piétons en grave stabilisée et si nécessaire recouvert de copeaux.
- Mise en place de poteaux en bois pour délimiter la chaussée (tous les 25 m).
- Mise en place de terre et plantation d'arbres aux abords du cheminement piétons et de la chaussée.

Situation du secteur



Esquisse des travaux d'aménagement

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 120'000.00 est porté aux comptes n° 6150.5010.16. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 5% sur 20 ans. La fourniture et la mise en place des poteaux ainsi que les plantations d'arbres ne sont pas prises en compte dans le coût de travaux et seront réalisées directement par le service des forêts et de la nature (SFN) du 4^e arrondissement. La participation du SFN devrait être de 40% du montant total du crédit demandé.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 120'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corninboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

Sur la base du message du Conseil communal, il s'avère nécessaire de procéder à la réfection du chemin de la traversée du Grand Belmont. Il est important de mentionner le soutien du Service des forêts et de la nature par le biais d'une subvention qui devrait être de 40%, soit un montant de CHF 48'000,00. L'investissement net pour la Commune serait donc de CHF 72'000,00.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 120'000,00.

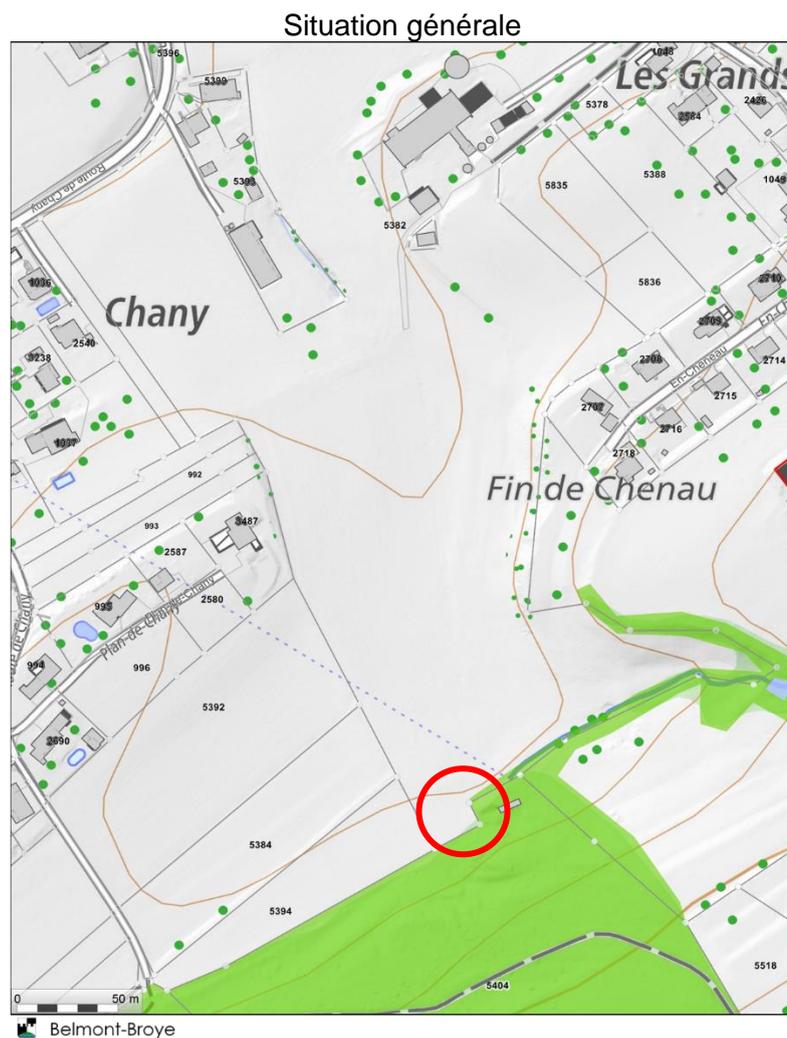
Ce point est accepté par 42 oui, 0 non et 1 abstention.

3.2.3 Domdidier – Etude et assainissement des buttes de tirs 300 m. CHF 250'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

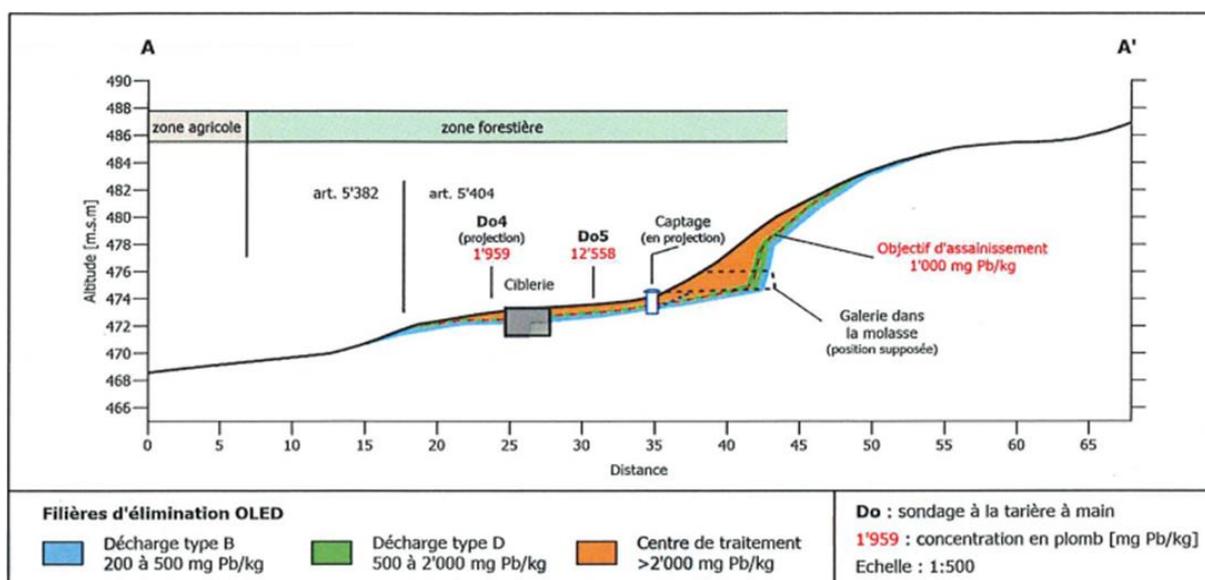
Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour l'étude et l'assainissement des buttes de tirs à Domdidier.



Etat actuel

L'assainissement des sites contaminés est un domaine prioritaire de la protection de l'environnement qui fait l'objet de [dispositions légales spécifiques au niveau fédéral](#) et cantonal. Cette zone de tirs est hors-service depuis le 31 décembre 1999. Elle doit dès lors faire l'objet d'un assainissement selon les normes en vigueur.

Les buttes de tirs de Domdidier sont situées en zone forestière (Grand-Belmont) comme le montre les 2 images ci-dessous, proche d'un captage privé.



Programme d'assainissement du secteur selon l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).

2. Demande de crédit

Prestations d'ingénieurs et géomètres (phases SIA 3, 4 et 5)
 Exécution des travaux d'assainissement
Coût total (budget 2025)

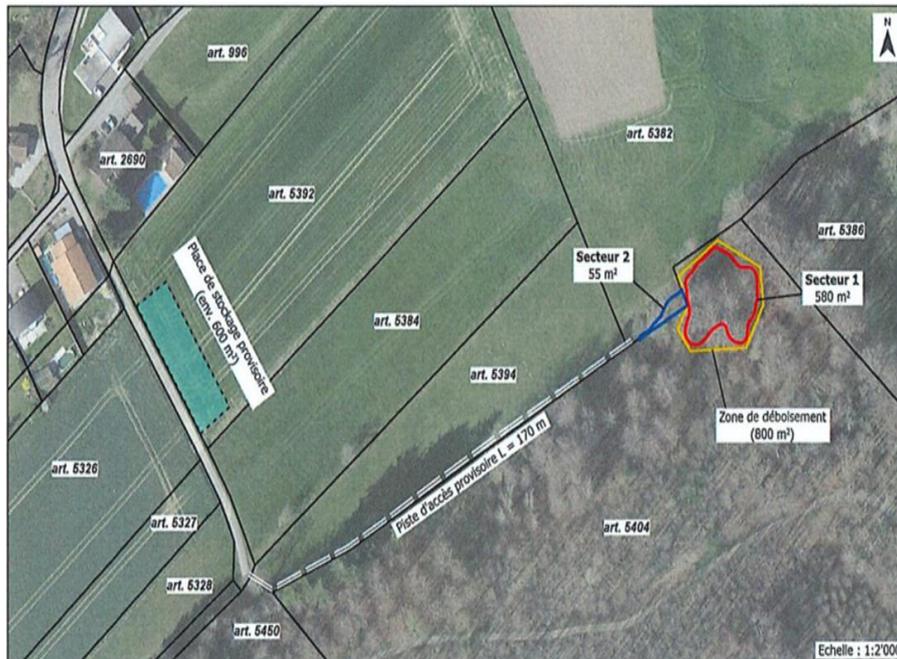
CHF 23'000
 CHF 227'000
CHF 250'000

Subventions cantonales et fédérales estimées

CHF-155'000

3. Travaux prévus

- Prestations d'ingénieurs.
- Mise à l'enquête, suivi des travaux, frais d'analyse.
- Déboisement, reboisement, aménagement d'un accès, travaux d'excavation, transports, traitements.
- Taxes de décharge et de traitement.



Zone de déboisement, accès et place de stockage provisoire.

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 250'000.00 est porté aux comptes n° 1610.5090.01 Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3% pour 33 ans. Des subventions cantonales et fédérales sont attendues à hauteur de CHF 155'000.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 250'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

Sur la base du message du Conseil communal, il s'avère nécessaire de procéder à l'assainissement des butts du stand de tir qui a été désaffecté en 1999, notamment en raison de la présence d'un captage d'eau potable. L'assainissement peut profiter d'une subvention cantonale et fédérale se montant au total à CHF 155'000,00. L'investissement net pour la Commune serait donc de CHF 95'000,00. Il est à relever que les autres sites de notre commune disposant d'un stand de tir seront également assainis ces prochaines années avant que les subventions n'arrivent à échéance en 2028. Enfin, il est important de mentionner que l'assainissement des butts de tir est une obligation légale relevant des différentes dispositions cantonales et fédérales.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 250'000,00.

Ce point est accepté par 43 oui, 0 non et 0 abstention.

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour la transformation de l'école.

Situation générale

Afin d'anticiper l'augmentation du nombre d'élèves dans notre commune, conséquence de l'accroissement globale de la population (+300 habitants en 2 ans), le Conseil communal a étudié la faisabilité d'installer une classe enfantine dans l'appartement du 1^{er} étage et de réaménager 2 classes au rez-de-chaussée du bâtiment afin qu'elles puissent accueillir chacune une classe primaire.

L'étude a démontré que les mètres carrés à disposition étaient suffisants pour répondre aux normes d'accueil des élèves et que la statique du bâtiment permettait ces travaux.

Etat actuel

Les différents corps de métier devant intervenir se sont tous rendus sur place afin d'établir des devis les plus proches possible de la réalité. Le projet a été validé avec un préavis positif de la Direction des écoles de Belmont-Broye.

2. Demande de crédit

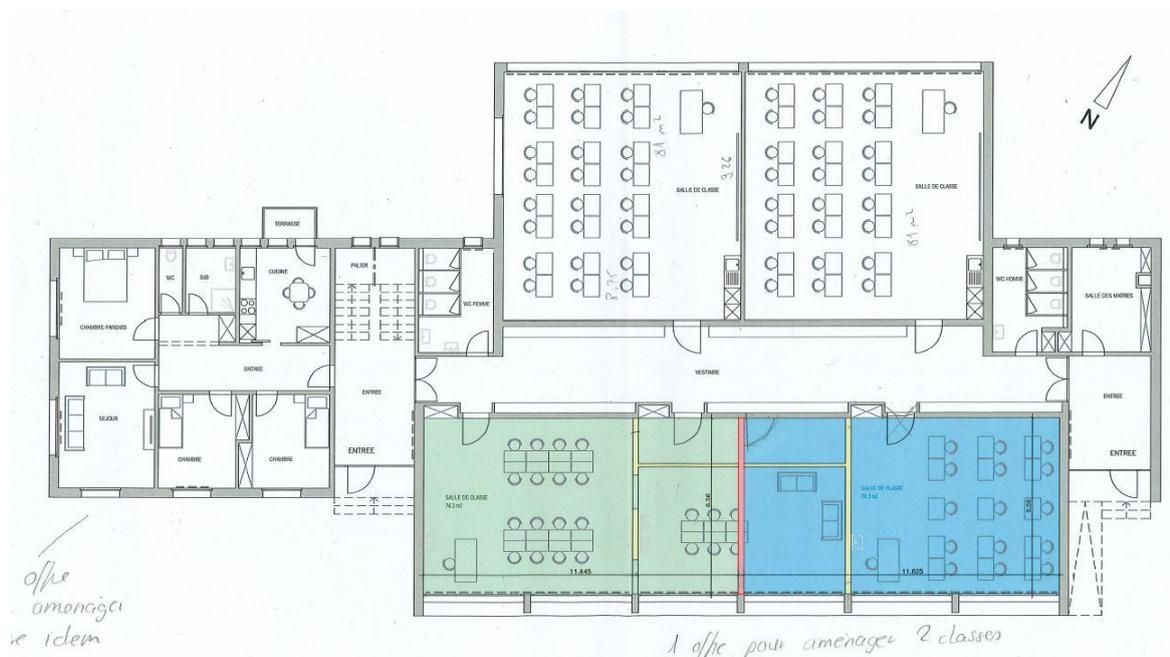
Le total du crédit se monte à TTC

CHF 160'000

Selon l'art. 2 de la loi relative aux subventions pour les constructions d'école enfantines, primaires et du cycle d'orientation, ces transformations pourraient être subventionnées.

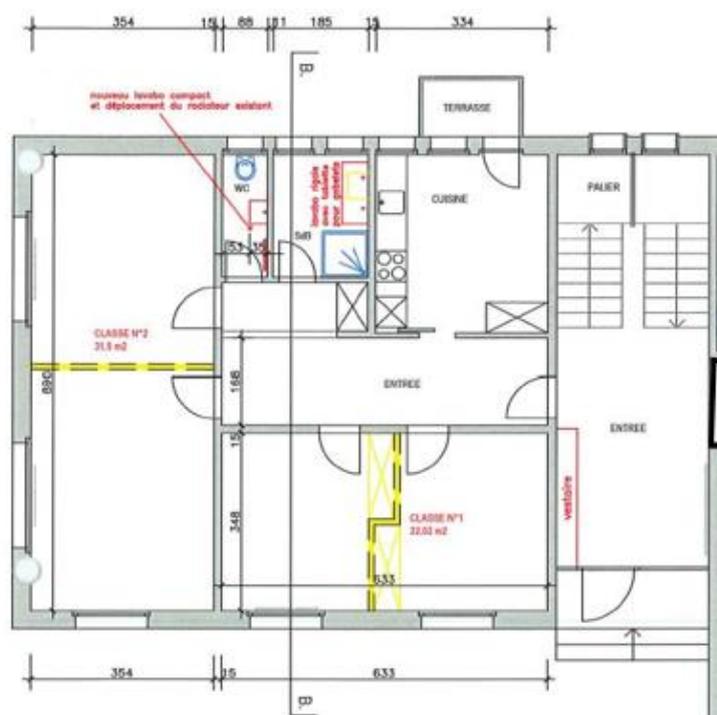
3. Travaux prévus

Rez-de-chaussée



Au rez-de-chaussée, 3 murs seront démolis. Un nouveau mur (en rose sur le plan ci-dessus) viendra couper l'espace en deux salles de classe de chacune 76 m². Les sols seront rénovés ainsi que la peinture. Des armoires fixes seront aménagées dans chaque classe.

1^{er} étage



Pour la nouvelle classe enfantine de l'étage, 2 murs seront démolis, 1 vestiaire sera aménagé et les sanitaires seront équipés de manière adéquate pour les enfants.

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 160'000.00 est porté aux comptes n° 2170.5040.05. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 3% sur 33 ans.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 160'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

Sur la base du message du Conseil communal, il s'avère nécessaire de procéder à des adaptations et aménagements de l'école à Léchelles afin de répondre à l'augmentation des besoins en matière d'infrastructures scolaires consécutive à l'augmentation de la population. Le montant des subventions cantonales n'est pas encore défini.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 160'000,00.

M. Olivier Fischer, groupe MBB. A quoi ces surfaces sont affectées actuellement ? Est-ce juste un complément aussi par rapport cette salle de classe. Je n'ai pas très bien compris non plus, de quoi parle-t-on en termes de production d'une salle de classe en cantine.

Sur les plans présentés, on voit deux salles de classe séparées par un mur qui mesurent 31 m² et 22 m².

Vous parlez aussi de l'installation d'un vestiaire. Les plans ne sont pas très compréhensibles pour moi. Par ailleurs, est-ce que vous avez une promesse d'engagement de la commission scolaire sur les subventionnements de ces travaux ? Parce qu'on parle de cette éventualité dans l'article 2. Je ne sais pas s'il y a un montant qui a été déjà défini.

Enfin, si vous parliez de l'augmentation du nombre d'élèves dans notre commune, à quand est fixée l'ouverture de ces classes ?

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, indique que la transformation de 3 salles en 2 salles homologuées n'est pas possible. Il faut également transformer l'appartement qui est loué actuellement.

Ces classes doivent être effectives pour l'année prochaine, parce que nous avons deux classes de plus. Il y a 108 enfants qui vont commencer l'école en 1H l'année prochaine.

M. le Président demande à M. Fischer, si la réponse lui convient. Oui, mais normalement pour les demandes, je trouve que la proposition qui est faite ici n'est pas tout à fait complète. Parce que les conditions de subvention de la commission de panneau solaire sont normalement faites en amont des travaux. Je ne comprends toujours pas très bien comment on va aménager cette salle de classe. J'ai l'impression que c'est toute la surface de l'appartement qui va correspondre à la salle de classe.

Mme Anita Moullet, Conseillère communale, précise que c'est la surface de l'appartement qui va correspondre à la salle de classe.

Mme Stéphanie Steingruber, groupe MBB. Je ne suis pas sûre de tout avoir bien compris dans la salle actuelle. Elle ne sera plus utilisée comme telle, on est d'accord. Elle sera en haut. Vous parlez de beaucoup d'élèves qui vont arriver en 1H, ce qui va signifier l'ouverture de classe. Pas sûre que cela soit suffisant.

Ce point est accepté avec 41 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

3.2.5 Domdidier – Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle multisports

CHF 261'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle multisports à Domdidier.

Situation générale

Pour donner une suite à l'action lancée par la Commission de l'énergie, en collaboration avec l'entreprise Betelec SA et la Commune de Saint-Aubin, afin de promouvoir l'installation de panneaux photovoltaïques dans notre Commune, une étude a été réalisée pour déterminer le potentiel des bâtiments communaux. En effet, à l'heure actuelle, seule la nouvelle école à Dompierre est pourvue de panneaux qui alimentent la salle de sport attenante. La Commune de Belmont-Broye ayant obtenue le renouvellement de sa labélisation « Cité de l'énergie », se doit de montrer l'exemple, d'autant plus que les économies réalisables sont non-négligeables.

Etat actuel

Après la première étude qui englobait l'état de l'étanchéité des toitures, l'état statique des toitures ainsi que le nombre de panneaux pouvant être posé, plusieurs bâtiments communaux ont été retenus. Les bâtiments ne pouvant supporter une charge ou possédant une étanchéité ne permettant pas ce type d'installations ont été écartés pour l'instant.

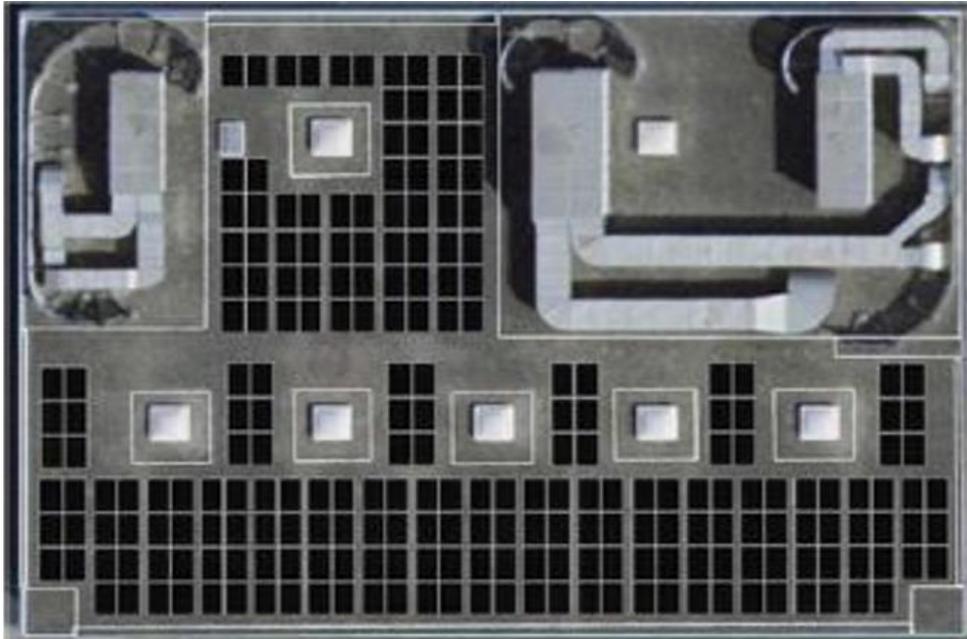
Fort de cet inventaire, le Conseil communal a adopté une planification pour le déploiement d'installations photovoltaïques sur les bâtiments retenus, avec un ordre de priorité. La salle multisports de Domdidier, avec son toit de 1'460 m², permettra la pose de 232 panneaux.

2. Demande de crédit

Le total du crédit se monte à
Subventionnement attendue

CHF 261'000
CHF -32'000

3. Travaux prévus



Dans un premier temps, l'entreprise d'étanchéité effectuera les travaux de rénovation nécessaire sur la toiture. Ensuite, l'entreprise en charge de la pose et mise en service de l'installation photovoltaïque collaborera avec l'entreprise électrique pour établir les raccordements nécessaires au bon fonctionnement du système.

En chiffres :

✓ Nombre de modules	232
✓ Puissance (kWc)	102.08
✓ Consommation en KWh/année	67'919
✓ Autoconsommation seule %	31%
✓ Productible (KWh/kWc/an)	986
✓ Production PV (KWh/an)	100'651
✓ Production autoconsommée	31'202

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 261'000 est porté aux comptes n° 2170.5040.06 Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 5% sur 20 ans. Une subvention cantonale estimée à CHF 32'000 est attendue pour ce projet.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 261'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

La pose de panneaux photovoltaïques permettra de diminuer fortement la facture d'électricité qui se monte à plus de CHF 60'000,00 et de favoriser la production d'énergie renouvelable par notre Commune. Le taux d'autoconsommation calculée sera de 31%, diminuant d'autant la facture

d'électricité. Nous invitons le Conseil communal à mener les réflexions nécessaires afin d'augmenter le taux d'autoconsommation. En effet, avec la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales fédérales dans le domaine de l'encouragement à la production d'énergie électrique renouvelable, la vente de l'électricité non consommée aux distributeurs d'énergie électrique n'aura que très peu d'intérêt.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 261'000,00.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC/Indépendants/UDF, trouve que cela est une bonne idée mais tous les propriétaires ont reçu une information. Pourquoi ne pas attendre une année avant d'investir ou peut-être de louer le toit avant de faire des investissements aussi importants.

C'est une bonne idée. Juste, ça tombe au mauvais moment, parce qu'il sait que beaucoup de propriétaires de panneaux photovoltaïques ont reçu un message du groupe E pour expliquer que maintenant, les prix allaient être refondus. Ils vont racheter l'électricité en fonction des prix qui seront mis de manière trimestrielle. Donc tous les trois mois, ça change de prix.

Avec l'idée, bien sûr, de diminuer la rentabilité de ces panneaux photovoltaïques, de payer beaucoup quand ça ne produit pas et de rien payer quand ça produit. Donc, on se demande si on ne peut pas plutôt attendre au moins une année pour voir comment ça va se passer avec ces tarifs. Et puis aussi, éventuellement, étudier la possibilité de louer le toit plutôt que d'investir. Je pense que ce serait intéressant d'attendre une année avant de pouvoir faire des investissements pour ce type de choses-là.

M. Fabrice Currat pour le Conseil communal, indique que la commission d'énergie a fait de nombreuses démarches aussi pour inciter, encourager les privés à mettre du photovoltaïque, c'est aussi à la commune de montrer l'exemple. On a réduit une dizaine de projets qui sont pipeline. On a déjà fait une coupe dans le budget des investissements, On voulait mettre trois projets initialement. On a déjà réduit à un seul projet pour 2025.

Donc nous-mêmes, on a déjà fait plein de projets. Par rapport aux planifications en échelonné, je pense que c'est aussi un signal de la commune.

M. Jean-Luc Rimaz, groupe UDC/Indépendants/UDF, indique que sur le fond cela est bien mais les tarifs ne sont pas corrects. Personnellement, j'ai mis des panneaux solaires, et on voit maintenant que c'est plutôt rentable. J'ai entendu le directeur du groupe E qui disait qu'il faudrait compter le double de temps pour investir, voir même plus, pour comptabiliser l'investissement. Donc je pense quand même qu'il faut se poser les bonnes questions.

M. Daniel Barras, Conseiller communal, rejoint ce qu'à dit M. Corminboeuf mais le principal c'est l'autoconsommation, avec les nouveaux chiffres, on va monter à plus de 50%.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la commission financière. Le plus important, c'est d'autoconsommer le maximum. Donc là, comme on voit, on est à 31%. Sachant qu'il y a deux ou trois toits du CO tout près, puis encore un autre. Donc je pense qu'au niveau de l'autoconsommation, avec les nouvelles règles législatives qui vont arriver, on va quand même monter, je pense, je ne sais plus la dire, mais plus de 50%.

Donc au niveau de l'énergie, on sera quand même plus bas. Voilà, un petit point pour terminer. Là où ça consomme le plus, c'est en été, et puis en été, les écoles sont fermées. Ça produit le plus.

M. Éric Pauchard, groupe PLR. Les chiffres que M. Rimaz a donnés sont corrects. Oui les tarifs vont fluctués mais dans une année, les propriétaires pourront acheter leur électricité. Il soutient le projet des photovoltaïques.

J'ai juste à vous communiquer une information au niveau de ces tarifs. Ces derniers vont fluctuer au prix de l'énergie sur le marché. Aujourd'hui, on en a trop. Il faut même savoir que c'est la centrale qui tourne. On consomme l'électricité qu'on a en trop. On ne peut pas l'envoyer sur le marché.

Il y a ces tarifs qui vont fluctuer. Il faut savoir que dans une année, chaque propriétaire d'installation aura le choix de conclure des contrats de revente d'électricité. C'est-à-dire, si quelqu'un dans la commune n'a pas acheté l'électricité de la commune, et là, la commune sera en droit de fixer elle-même le tarif. Nous n'avons pas le tarif du groupe E, mais imaginez que le tarif est 4 fois plus haut que ce qu'ils nous achètent, peut-être qu'on trouvera des gens sur le marché pour nous la racheter, peut-être deux fois plus cher que celui du groupe E, ce sera toujours moins cher pour nous de la racheter à 34 centimes.

Il ne faut pas non plus négliger le rachat d'électricité produite par la commune par des privés. Donc personnellement, moi je soutiens le projet d'investissement des panneaux photovoltaïques, sachant qu'on va pouvoir peut-être revendre à des prix plus élevés que ce qu'on a fait pour nous.

Ce point est accepté par 33 oui, 8 non et 2 abstentions.

3.2.6 Dompierre – Remplacement des éclairages du terrain de football CHF 180'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour le remplacement et la reprise des éclairages du terrain de football à Dompierre.

Situation générale

Le FC Dompierre bénéficie d'un droit de superficie sur l'article 6498 à Dompierre pour la buvette. Le FC Dompierre avait financé, à l'époque, l'installation des éclairages du terrain de football. En ce qui concerne, le terrain de football de Léchelles, ce dernier est maintenant propriété de la Commune de Belmont-Broye et ses installations également. Les terrains et éclairages du FC Dompierre appartiennent aussi à la Commune de Belmont-Broye.

À la suite d'un contrôle d'homologation effectué le 1^{er} mai 2024, il ressort que l'éclairage du terrain de Dompierre ne correspond plus aux normes actuelles. Par conséquent, le FC Dompierre n'est plus autorisé à disputer des compétitions officielles en nocturne sur ce terrain à partir de 1^{er} juin 2024. Dans ce sens, son comité a sollicité la Commune de Belmont-Broye afin que cette dernière reprenne les installations et finance les éclairages.

Le FC Dompierre est composé d'une équipe d'actifs et de plusieurs équipes de juniors soit un total de 120 juniors, 30 actifs et 20 entraîneurs.

Plusieurs équipes de l'USBB (Union Sportive Basse Broye – Mouvement de juniors) utilisent aussi le terrain de Dompierre pour les entraînements et les matchs.

L'éclairage actuel du terrain de football est composé de 6 mats avec 2 projecteurs par mât.



2. Demande de crédit

Le total du crédit se monte à TTC

CHF 180'000

L'entreprise Swisscom prévoit l'installation d'une antenne sur un des mâts. Une partie des travaux communaux prévus sera ainsi pris en charge par cette société. Une coordination sera assurée pour les travaux afin de garantir une synergie des ressources.

De ce fait, plusieurs séances de coordination ont déjà eu lieu avec les différentes parties. Ces séances se renouvelleront ces prochains mois, dès l'adoption du crédit demandé. De plus, une location annuelle de CHF 7'000 sera encaissée par la Commune.

Subventionnement : Un soutien de la LoRo sera aussi demandé.

3. Travaux prévus

La future installation sera composée de 4 mâts de 18 m de haut avec 3 projecteurs par mât.



Descriptif des travaux :

- Dépose des éclairages existants.
- Exécution de fouilles avec mise en place de nouveaux raccordements électriques.
- Exécution de nouveaux socles en béton.
- Fourniture et mise en place de nouveaux mâts y compris installation des projecteurs.
- Contrôle OIBT et tests

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 180'000 est porté aux comptes n° 3410.5010.00. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon les prescriptions légales, soit 5% sur 20 ans.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 180'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

Pour que le FC Dompière puisse jouer des matchs officiels en soirée, le club doit disposer de projecteurs homologués. Le FC Dompière a obtenu, pour l'heure, une dérogation valable jusqu'à janvier 2025. Les matchs se disputant en soirée concernant principalement la première équipe du FC Dompière qui milite en 4ème ligue, il est indispensable que le club s'assure que cette équipe soit pérenne et favorise l'intégration et l'engagement de joueurs qui habitent la commune.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 180'000,00.

Ce point est accepté par 42 voix pour et 0 voix contre et 1 abstention.

3.2.7 Domdidier – Pré étude et étude pour les aménagements routiers définitifs en lien avec la ligne de bus Chandon - Domdidier CHF 135'000.00

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, se réfère au message du Conseil communal.

1. Introduction

Le Conseil communal sollicite un crédit dans le cadre du budget 2025, pour les aménagements routiers définitifs en lien avec la ligne de bus Chandon - Domdidier

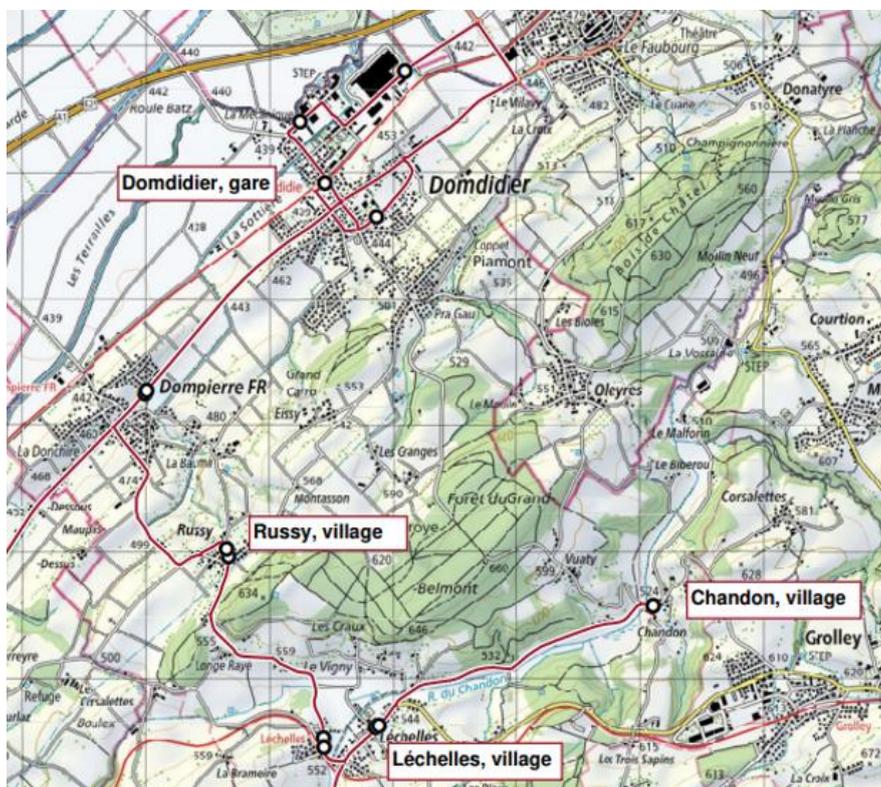
Situation générale

Depuis plusieurs années le Conseil communal sollicite les TPF et le Service de la Mobilité (SMo) pour la création d'une ligne de transport permettant de lier nos 5 villages. Après de longues discussions et analyses, le Conseil communal a pris connaissance avec satisfaction de la création de la ligne 20.557 Domdidier-Russy-Léchelles-Chandon. Celle-ci entrera en activité dès le 16 décembre 2024.

Une première étape a été validée lors de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024, par l'adoption d'un montant de CHF 34'000 pour l'implantation d'aménagements provisoires.

Cette ligne de bus réclame plusieurs aménagements routiers définitifs. Ils sont indispensables pour garantir la sécurité des utilisateurs des transports publics mais aussi de l'ensemble des autres usagers de la route reliant Léchelles à Dompierre sur le secteur de Russy.

Ces pré-études et études sont nécessaires afin que le Conseil communal puisse avoir toutes les cartes en mains pour procéder aux meilleurs choix.



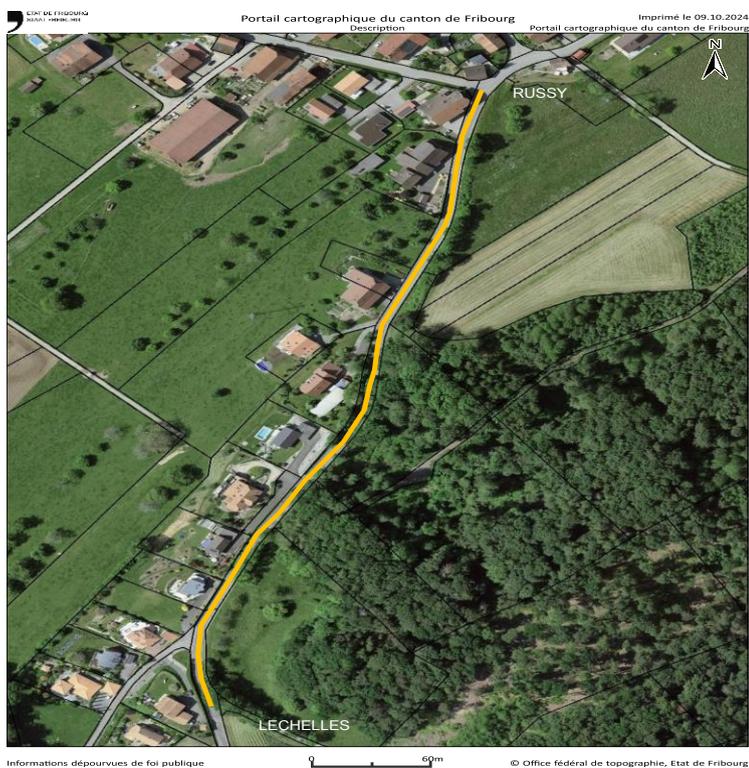
2. Demande de crédit

Le total du crédit se monte à

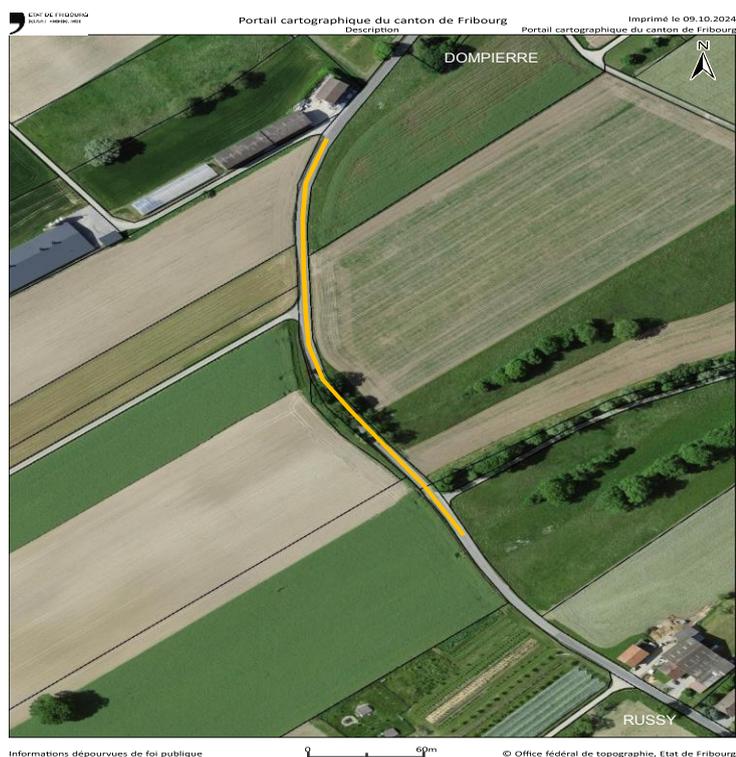
CHF 135'000

3. Pré étude

Secteur Russy - Nouvel aménagement dans ce secteur de route en remplacement des feux tricolores provisoires.



Secteur Russy - Nouvel aménagement dans ce secteur de la route de Dompière. Passage étroit et sans visibilité.

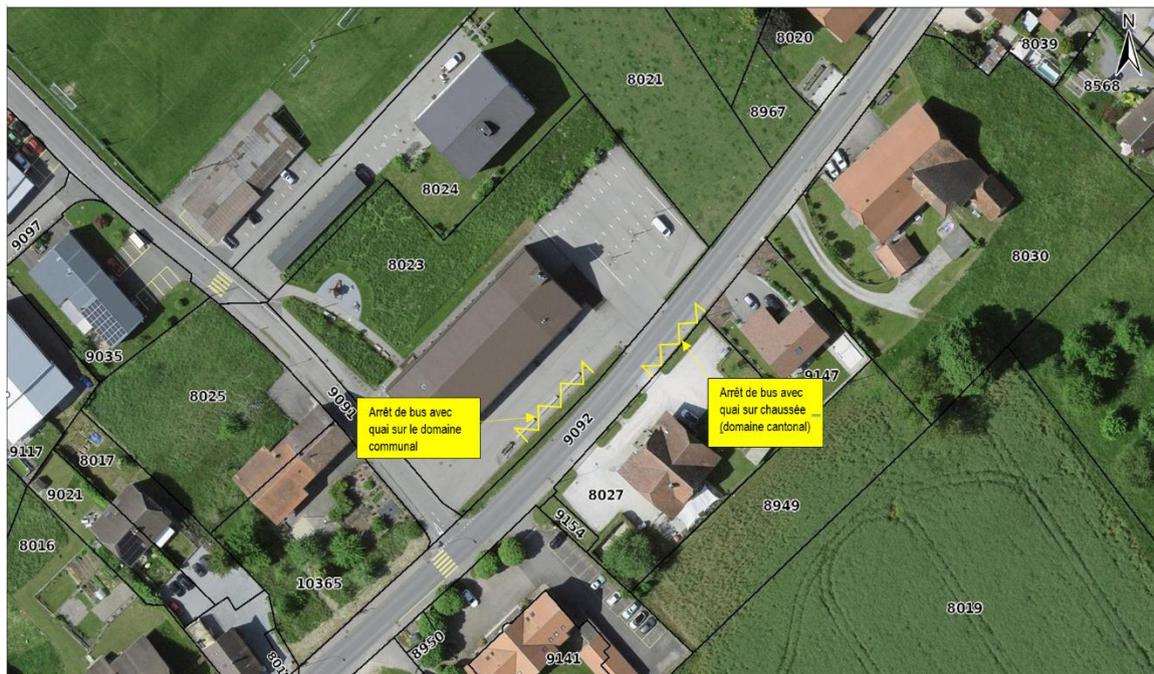


Pour rappel, une pré-étude permet une conception optimisée pour estimer finement le coût du gros œuvre.

Ces 2 pré-études doivent permettre au Conseil communal d'avoir une vision claire sur les forces et faiblesses des 2 tronçons. Les retours d'expérience des prochains mois seront aussi décisifs pour définir les futurs besoins en aménagements routiers.

4. Étude

Secteur Léchelles - Devant la salle La Grange-au-Pré et sur la route de Fribourg.



Secteur Léchelles – Place de la Gare.



Situation actuelle « gare à Léchelles »

Futur emplacement de l'arrêt de bus

Ces 2 études permettront de compléter les deux projets en cours d'élaboration concernant la place de la Gare et la route de Russy ainsi que le projet Valtraloc de la route de Fribourg.

Pour le secteur de la Gare, plusieurs séances de coordination ont déjà eu lieu avec les CFF. Ces derniers ont émis un préavis positif pour l'installation d'un arrêt de bus.

4. Financement et charge financière

Le montant total de CHF 135'000 est porté aux comptes n° 6150.5010.17. Le montant sera financé par les liquidités courantes ou un emprunt, le cas échéant, au meilleur taux du marché et amorti selon

les prescriptions légales, soit 20% sur 5 ans. Une subvention cantonale estimée à CHF 70'000 est attendue pour ce projet.

5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi du crédit à hauteur de CHF 135'000 au budget d'investissements 2025.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, se réfère au préavis de la commission financière :

La ligne de bus Chandon – Domdidier sera mise en service le 16 décembre 2024. Le Conseil général, dans sa séance du 23 septembre dernier, a déjà adopté un crédit pour la mise en place d'arrêts provisoires. Maintenant, il est nécessaire d'analyser par ces phases de pré études et d'études, quels sont les besoins exacts pour ces aménagements routiers. Un crédit d'investissement sera demandé dans un deuxième temps pour la réalisation des aménagements définitifs. A noter que les études concernant les arrêts de bus prévus à Léchelles seront financées à 90% par le canton.

L'investissement net à la charge de la Commune pour les prés études à Russy et les études à Léchelles sera donc de CHF 65'000,00.

Sur la base de ce qui précède, la Commission financière propose au Conseil général d'approuver le crédit d'investissement pour un montant total de CHF 135'000.00.

M Ivan Thévoz, groupe UDC/Indépendants/Udf. Le groupe UDC/Indépendants/UDF est quelque peu surpris par le montant que le Conseil communal nous propose aujourd'hui. Lors du dernier Conseil général, nous avons voté – ou plutôt, la grande majorité a voté – un financement de CHF 34'000.00 pour l'installation d'aménagements provisoires de feux rouges à Russy. Je tiens à souligner qu'il s'agissait bien de mesures provisoires.

Aujourd'hui, on nous demande d'approuver un nouveau crédit de CHF 135'000.00, sans compter les subventions cantonales, pour des pré-études et des études concernant des aménagements routiers définitifs pour une ligne de bus.

Nous sommes le 16 décembre 2024, et c'est précisément aujourd'hui que les premiers bus ont commencé à traverser notre village. Par la même occasion, les fameux feux rouges – qui suscitent bien des débats, notamment parmi les habitants de Russy – ont été activés.

Et voilà qu'on nous présente déjà un budget conséquent pour des études, alors même que nous n'avons pas encore pu mesurer les effets, positifs ou négatifs. Bien évidemment, de ces feux sur le trafic.

Monsieur le Conseiller communal Formica, vous m'avez expliqué début décembre que des analyses nécessaires seraient principalement basées sur les retours des chauffeurs de bus et du personnel communal qui circuleront sur cette route.

CHF 135'000.00 pour cela ?

Par ailleurs, avant d'engager une telle dépense, il serait judicieux de laisser fonctionner cette ligne de bus pendant plusieurs mois. Cela permettrait de recueillir des données concrètes, notamment via les retours des chauffeurs, des citoyens de Russy et des utilisateurs de cette route. Vous connaissez notre scepticisme vis-à-vis de cette situation.

Certes, vous pourriez nous répondre que ces études accéléreront la mise en place de nouvelles infrastructures pour améliorer la circulation et que tout le monde pourrait être content de cela. Certes, nous sommes d'accord sur ce point. Mais encore faudrait-il d'abord évaluer si cette ligne de bus a un réel intérêt. Quel est son coût pour la collectivité, et combien de passager transportera-t-elle réellement ?

Honnêtement, nous doutons qu'une analyse nécessitant un budget de CHF 135'000.00 soit plus efficace qu'un simple suivi réalisé par les chauffeurs ou le personnel communal.

Notre groupe demande donc un report d'au minimum 1 an pour ces études. Nous devons d'abord évaluer si cette ligne TPF est viable à long terme avant d'engager de telles dépenses.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic. Pourquoi CHF 135'000.00 pour aller demander l'avis aux chauffeurs des TPF ? En effet, je n'oserais pas venir vers vous en vous disant que je vous demande CHF 135'000.00 pour vous mener des entretiens. Il ne s'agit pas que de la route entre le bas de Russy et le haut de Russy en direction de Léchelles, mais il s'agit vraiment de toute la ligne entre Chandon et Domdidier.

Dans le détail, on parle aussi de l'étude, respectivement de notre étude devant la halle à Léchelles. Donc là, on a quand même un arrêt de bus aujourd'hui provisoire. Je rappelle provisoire. Pourquoi provisoire ? Parce qu'on a dû aller vite, parce qu'on a pu obtenir cette ligne. Et je pense que le signal que devait donner la commune, c'était qu'on se bat depuis tellement longtemps pour avoir cette ligne qu'aujourd'hui, on doit avancer. C'est pour ça qu'on a rapidement fait les arrêts de bus et les petits aménagements. Mais maintenant, il faut qu'on aille de l'avant avec des arrêts de bus potentiellement définis. Une fois de plus, ce n'est pas parce qu'aujourd'hui, le Conseil communal vous demande CHF 135'000.00, que le 2 janvier, les 135'000 seront dépensés.

Je reviens sur nos chemins. On va devoir faire devant la halle à l'échelle un arrêt de bus du côté de la salle, du côté chez Au Fil du Temps. Des arrêts de bus, des chaussées qui font partie aujourd'hui du projet Valtraloc. Comme vous le savez, avec le projet Valtraloc, nous avons une traversée de Léchelles qui est en cours. Il faut que l'on intègre maintenant ces arrêts de bus dans le projet Valtraloc.

J'ai entendu plus tôt encore des études ! Vous allez croire que je passe mes journées dans un bureau d'ingénieur qui fait des études. Non, ça c'est clair pour tout le monde.

Ensuite, il y a la Gare, la route de la Gare. Comme vous le savez, on a aussi aujourd'hui un projet sur la requalification du secteur Gare à Léchelles, avec la place de la Gare, la route de Russy à Léchelles, qu'aujourd'hui on a mis en stand-by du fait de cet arrêt de bus (aujourd'hui provisoire) qui est de l'autre côté du restaurant. Comme vous avez pu lire dans le document, on est aussi en train d'intégrer un arrêt de bus côté Gare, parce que ça fait plutôt sens d'avoir l'arrêt de bus du côté de la Gare avec les CFF que de le mettre plus loin. Donc ça aussi, ça fait partie de cette pré-étude. Où le mettre, comment le mettre, on regarde avec les CFF aussi.

Ensuite, il y a évidemment le secteur des feux rouges. Est-ce que l'on va garder les feux rouges ? Est-ce qu'on va fraiser la forêt et puis faire un bas du côté forêt ? Est-ce qu'on va supprimer le trottoir et puis mettre des bordures traversantes, des bordures franchissables ? Aujourd'hui, on ne sait pas.

Ensuite, en dessous de Russy, pour aller sur Domdidier, vous avez cette butte. C'est aussi un point qu'il faut qu'on étudie parce qu'aujourd'hui, quand vous arrivez à une certaine vitesse, je pense qu'il y en a certains qui serrent les dents, j'espère ne pas croiser quelqu'un. Quand il y a un bus, on n'a pas de visibilité. Donc, il faut aussi qu'on puisse voire qu'est-ce qu'on va faire ces prochains temps.

La descente sur Russy, ensuite, il y a la route bus du côté de Domdidier. Vous pouvez constater que c'est un montant global, mais qui est fracturé sur plusieurs endroits.

Aujourd'hui, dire qu'on attend pour faire le bout entre les deux, oui, ce n'est pas demain que je vais mandater le bureau pour aller regarder qu'est-ce qui va se passer là-bas. Là, en effet, il nous faut le retour des chauffeurs, il nous faut le retour des gens. J'ai déjà eu un retour d'un chauffeur de bus scolaire pour les primaires, qui m'a dit, qu'il faudrait peut-être qu'on voie aussi, pour intégrer cela pour les autres bus. Donc, oui, là, il y a du travail à faire. Mais ce crédit, il est là vraiment pour commencer ses pré-études, secteur par secteur.

Aujourd'hui, les secteurs qui brûlent, pour moi, c'est vraiment le projet Valtraloc à Léchelles, la traversée de Léchelles et la Gare, où on a un projet en cours. C'est là qu'on va plutôt commencer.

Mais une fois de plus, ce n'est pas parce que vous votez ce soir CHF 135'000.00 que le 1er janvier, les 135'000 seront dépensés. Et je pense même que cette étude, cette pré-étude va en tout cas durer une voire deux ans. Le signal qu'on envoie aussi ici au TPF, c'est de dire qu'aujourd'hui la commune est contente d'avoir cette ligne.

M. Ivan Thévoz, groupe UDC/Indépendant/UDF rétorque qu'il avait des doutes, pas le fait que c'est bien ou pas, il aimerait juste attendre de voir. Donc, attendons, attendons l'année.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent de reporté cet investissement de lever leur cartons verts, avis contraire et abstention.

Le report demandé par M. Ivan Thévoz du groupe UDC / UDF / Indépendants est accepté par 26 oui 15 non et 2 abstentions.

Avant que nous passions au vote final du budget, M. Fabrice Currat, pour le Conseil communal, avez-vous un commentaire ?

Oui ? M. Sébastien Formica ?

Juste pour être très clair avec ce que vous venez de voter, le projet de Valtraloc, le projet de la Gare et la route de Russy à Léchelles sont complètement bloqués.

M. Ludovic Corminboeuf, avez-vous un commentaire pour la commission financière ? Non.

Y a-t-il d'autres remarques finales par rapport au budget ?

3.3 Vote final du budget de résultat et des investissements 2025

M. Fabrice Currat, Conseiller communal, Conseiller communal n'a pas de remarque particulière.

M. Ludovic Corminboeuf, Président de la Commission financière, pas de remarque.

Les budgets 2025 de de résultats et des investissements sont acceptés par 43 voix pour et 0 voix contre.

4. Divers

Mme Aline Guillet, groupe MBB et membre de la Commission culturelle, donne une explication sur les petits cartons mis à disposition du Conseil général pour l'organisation des salons de Modeste en 2025.

M. Claude Jabornigg, groupe Le Centre, après cette soirée intense nous informe de sa démission au sein du Conseil général avec effet au 31.12.2024.

Après bientôt 24 années enrichissantes passées auprès du législatif Diderain dans un premier temps et Belmontois dans une deuxième partie, je ressens une certaine baisse de motivation et il est venu le temps pour moi de passer le flambeau.

Je vous remercie sincèrement toutes et tous pour vos précieuses collaborations durant ces nombreuses années.

M. le Président en prend note et le remercie pour le travail effectué durant toutes ces années.

M. Sébastien Formica, Vice-Syndic. Je vais juste faire une petite conclusion par rapport au budget. Le Conseil communal, malgré un budget déficitaire et les coupes effectuées, va continuer son travail pour la population, assurer une bonne collaboration avec les communes voisines et importantes du district. En suivant les recommandations de la Commission financière et de certains groupes.

Le Conseil Général donne un signal au Conseil Communal, mais aussi à la population. Faire aussi bien, voire mieux, mais avec moins de budget. Nous en prenons acte. Un bon signal que vous avez envoyé ce soir est de garder la commune comme étant un employeur attractif avec la possibilité de former son personnel afin de garder un service de qualité. Avec cependant une ombre au tableau, un besoin de vouloir expliquer comment nos employés et comment les maîtres d'école primaire vont

devoir effectuer leur travail.

Et que dire des prestations pour nos enfants ? Une fois de plus, nous en prenons acte. Le travail de coupe qui a été effectué ce soir vous montre qu'il n'est pas facile à faire et demande des compromis. Les trois niveaux, le Conseil communal, le Conseil général et la Commission Financière, ont réalisé ceci. Ils ont réalisé ce travail et je pense que tout un chacun se rend compte que la marge de manœuvre est faible. Très faible. Certains d'entre vous diront à la fin de cette soirée, finalement, tout ça pour ça.

Mais comme la dit M. Fabrice Currat, nous devons continuer à travailler ensemble et préparer des futurs budgets communs. Avant de conclure, j'aurais deux points, j'en avais un, mais finalement j'en ai deux. Je trouve cependant dommage de mettre en conflit certains budgets les uns contre les autres. Culture contre infrastructure routières par exemple. Je vous rappelle que pour amener des camions de son, de lumière et de ravitaillement, il vous faudra des routes. Pour amener les enfants à l'école, il vous faudra aussi des routes. Malgré les études, pré-études, etc. Et puis un dernier point, j'ai beaucoup ce soir entendu parler d'entreprise, de marketing d'entreprise, de faillite. Je vous rappelle avant tout qu'une entité communale est un service public, que nous sommes là pour la population, avant d'être là pour faire tourner une entreprise. Voilà pour la conclusion. Maintenant, je tiens aussi à remercier notre Administrateur, M. Thierry Piccand, pour son travail.

M. le Président informe les Conseillers généraux pour la distribution des cadeaux aux aînés. Ces cadeaux sont à la buvette. Comme d'habitude, les personnes vous seront également attirées à qui vous devez les distribuer avant le 15 janvier. Merci donc de ne pas oublier de passer les chercher avant de partir.

M. le Président donnent les dates des différentes séances en 2025 :

Lundi 14 avril 2025 pour les comptes

Lundi 30 juin 2025

Lundi 22 septembre 2025

Lundi 15 décembre 2025 pour les budgets

M. le Président termine cette séance en remerciant encore les membres du conseil communal et du conseil général pour leur engagement envers la commune et ces citoyens. Enfin, il rappelle qu'une verrée est offerte afin de partager un moment de convivialité. Il souhaite une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

M. le Président lève la séance à 23h33.

Au nom du Conseil général



Laurence Esseiva
Secrétaire



Matthieu Chardonnens
Président